Le Petit Callassien n°29

Juillet 2011

NOS JEUNES ONT DU TALENT

NAÏS MARIA

ET GUILLAUME BLANC DE LANAUTE

QUI EST BILLY ?

LES ENFANTS DES « ECURIES DU MARÉCHAL »

FAMILLE PETIT

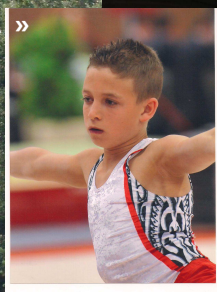

NOS PETITS FOOTBALLEURS

SONT DES CHAMPIONS EN HERBE

L'ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE DE CALLAS

LES ENFANTS DE L'ÉCOLE

NOS JEUNES ONT DU TALENT

Naïs MARIA et Guillaume BLANC DE LANAUTE

Naïs et Guillaume sont âgés de 14 ans et pratiquent les deux disciplines de la danse sportive à savoir les danses latines et les danses standard. Guillaume a débuté la danse à l'âge de 8 ans et possède un solide palmarès avec, entre autres, un titre de champion de France en catégorie latine en moins de 12 ans. Naïs, après avoir débuté la danse par du jazz, pratique la danse sportive depuis l'âge de 10 ans.

Leurs résultats précédents leur ont permis d'être sélectionnés par la ligue PACA. C'est au cours des stages organisés au CREPS par cette sélection qu'ils ont pu constater leur complémentarité et qu'ils ont décidé de danser ensemble à compter de cette saison 2010/2011. Dès le début 2011, ils ont remporté le critérium national de danse standard et ont été finalistes en danse latine. Ils ont également été finalistes de la coupe de France à Bourg en Bresse dans leur catégorie d'âge et dans la catégorie d'âge supérieure des moins de 18 ans.

Ces résultats les ont conduits aux championnats de France aussi bien en danses latines qu'en danses standard dans lesquels ils ont obtenu la 3e place et la médaille de bronze. Ils viennent d'être retenus pour intégrer la sélection de la Fédération Française de danse sportive.

Naïs MARIA, fille de Daniel MARIA, conseiller municipal, s'est produite devant la population callassienne lors des vœux du maire, début janvier 2011.

QUI EST BILLY

Qui est Billy ? C'est un callassien dont les parents ont aménagé en 2009 à Callas. Ce petit prodige découvre la magie à l'âge de 11 ans en visionnant un DVD de tours de cartes. Il décide alors de devenir *magicien* ! Il remporte ses premiers prix avec seulement 4 mois de pratique. De concours en congrès, il obtient tous les suffrages et devient en 2008 C*hampion de France junior* !!

Les médias le suivent de plus en plus : M6, FR3 Méditerranée et, grande consécration, le 27 décembre 2009, il passe dans l'émission " vivement dimanche " aux côtés de Michel Drucker invité par le célèbre magicien Dani Lary. En février 2010, Billy obtient un 3e prix à l'incroyable congrès international de blackpool en Angleterre puis effectue un voyage magique aux U.S.A. en avril 2010 : New-York, Las -Vegas, San Francisco, Orlando et rencontres en privé avec David Copperfield et Criss Angel à Las-Vegas ! De nombreux galas et festivals rythment maintenant régulièrement sa carrière, il participe aux plus grands championnats dont il sort vainqueur, Billy est une étoile qui monte, qui monte…C'est un grand magicien.

Pour en savoir encore plus :

http://billy-debu.over-blog.com - tél. 04.94.67.72.32 - 04.98.10.52.20 - 06.07.63.48.72 - 06.62.21.91.72.

LES ENFANTS DES « ECURIES DU MARÉCHAL » - FAMILLE PETIT.

Mégane a 16 ans, elle fait du cheval depuis l'âge de 5 ans. A participé au championnat de France 2005 et est sorti 13e sur 149. Puis au grand régional d'équitation étant successivement 6e, 5e et 3e. Au championnat régional d'équitation des 4 et 5 juin 2011, elle est sortie 3e et a donc eu l'honneur du podium ! Elle a participé également à de nombreuses courses à poney.

Shun, son frère, a 12 ans et fait du cheval depuis l'âge de 5 ans, comme sa sœur. A participé au championnat de France 2010 et est sorti 10e. Au championnat de France, élite de gymnastique sportive du 21 mai 2011, il est sorti 9e . Depuis 2010, il fait partie du pôle France de gymnastique à Antibes.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

FRANÇOISE BARRE - MAIRE DE CALLAS

*

AIDE À LA RÉDACTION ET À LA MISE EN PAGE

MURIEL MERCHER
RAPHAËLLE DIDOLOT
DANIEL DIDOLOT

*

COORDINATION

DOMINIQUE BOURRIER

*

COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE

MIREILLE KRUPA
LINE MISTRAL
HENRI RAIBALDI

*

CULTURE ET ASSOCIATIONS

MARIE ROSE ROY

*

REPRODUCTION

REPRO - SYSTEM

CENTRE ARCADIA --TRANS - EN - PROVENCE -83

NOS PETITS FOOTBALLEURS SONT DES CHAMPIONS EN HERBE.

Il faut dire qu'ils font le maximum pour défendre leurs équipes au sein de l'A.S. Callas Canton, fiers qu'ils sont de défendre ce club si bien dirigé par une équipe formidable d'entraîneurs*, de dirigeants et du président, Stéphan THIEBAUT. Le club comprend 155 licenciés dont 70 enfants répartis comme suit : 3 équipes de *débutants*, 2 équipes de *poussins*, 2 équipes de *benjamins.* Bravo à nos jeunes qui deviendront de grands footballeurs défendant les couleurs de Callas !

*pour exemple à suivre Erwan MAUSSION (à droite sur la photo) 19 ans, inscrit depuis l'âge de 6 ans à l'A.S. Callas, fait son entrée à Sports-Etudes à Marseille pour devenir Educateur Sportif Professionnel.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE DE CALLAS

Nos petits musiciens de l'école de musique communautaire sont une dizaine en classes de solfège, piano, violon et chant. Ils apprennent le rythme et l'harmonie, des bases essentielles pour des petits génies en herbe.

LES ENFANTS DE L'ÉCOLE

Les enfants de l'école, venus en nombre au monument aux morts de Callas, pour la cérémonie du 8 mai 1945, ont chanté « la Marseillaise ». Remercions Monsieur NUYTTEN leur maître ainsi que directeur de l'école pour l'enseignement civique qu'il donne à nos enfants.

EDITORIAL

LE PATRIMOINE - DES TRESORS A PRESERVER

Nous voilà lancés sur un nouveau « chantier » patrimonial : **la restauration de la chapelle Notre-Dame-de-Pennafort.** Depuis quelque temps, nous nous sommes attelés et déjà quelques callassiens se sont manifestés par leurs dons ou encore, comme Madame MORETTI, en réalisant et offrant trois tableaux (le 4e est en cours) qui orneront la chapelle, les anciens tableaux ayant été détruits par le passé. La société SOMECA, attenante, propose elle aussi son mécénat et la Fondation du Patrimoine adhère au projet grâce à un partenariat qui va permettre que soit lancé un appel à mécénat populaire.

La restauration de la chapelle Saint-Auxile en 1997-1998 avait ouvert la voie de ce programme de préservation de notre patrimoine. Berceau du Festival de Musique Ancienne créé en 1991 et, avec Madame DOUVIER, adjointe, Saint-Auxile représentait pour nous un bâtiment majeur. Cette grande et belle chapelle, quelque peu abandonnée, méritait qu'on y prête attention. C'est un chantier d'insertion qui s'est mis en place – opération réussie – laquelle d'ailleurs a été montrée en exemple sur le département.

Le bourdon de notre église était fêlé depuis 80 ans et ne sonnait plus ! Le bourdon c'est la plus grosse cloche du clocher et normalement du canton, celle-ci pèse 550 kg et, accrochée à un support (mouton) très ancien, risquait un beau matin de tomber ! Nous partîmes donc dans une vraie épopée : refaire notre cloche, son mouton et, par la même occasion, les autres moutons…L'histoire est longue et rocambolesque, je vous propose de vous plonger dans le livre de Callas où tout est expliqué.

Et puisque nous sommes **à l'église** de Callas, celle-ci bénéficia en 1992 d'une **réfection de son intérieur** très bien faite. Les décorations et les trompe-l'œil sont à remarquer. En 2008-2009, la **toiture** de l'église a été entièrement refaite ainsi que sa **charpente** (la communauté est tranquille pour pas mal de temps !).

Le bel **harmonium,** de belle qualité, qui malheureusement ne jouait plus, vient d'être restauré dans les règles de l'art, opération menée par Madame CHRISTINE de la paroisse aidée par l'association de Rénovation du Patrimoine Culturel de Callas.

Un i**nventaire** complet vient d'être réalisé par la commune de tout ce qui se trouve à l'intérieur de l'église et des chapelles.

Callas possède aussi des **oratoires, la chapelle de la Trinité** sur la D 562, qui est classée « Monument Historique » et qui appartient au Centre Archéologique du Var et la **Chapelle Saint-Laurent** à l'entrée du village, en ruines malheureusement, mais qui a gardé de belles assises et un fronton portant l'écusson de Callas, chapelle appartenant à l'association de l'Amicale des Quartiers.

Le patrimoine c'est aussi notre village tout entier avec ses **fontaines et lavoirs**, ses **beaux arbres**, ses **calades** rénovées, ses **vieilles portes**, ses **hautes maisons** d'où l'on disait que les ânes regardaient par la fenêtre…Ses **toitures** recouvertes de **tuiles** « canal », **ses sèche-figues**…Et son harmonie si caractéristique avec les collines qui l'entourent, autrefois en restanques recouvertes d'oliviers. Mais si la forêt a gagné sur les cultures, il ne faudrait pas grand-chose pour élaguer et retrouver les paysages d'antan.

Rappelons-nous que Callas comptait 23 moulins au 19e siècle et 56 000 oliviers.

Quelques **moulins** sont encore là mais ne fonctionnent plus : **le moulin Robert** encore visible situé sous le bar Saint-Eloi (d'autres moulins sont devenus des habitations), le **moulin Berenguier** en activité (et même activité importante) et enfin **l'ancien moulin communal** restauré par la Communauté d'Agglomération Dracénoise et devenu moulin-musée où l'on retrouve les méthodes anciennes de fabrication de l'huile d'olive.

Une exposition a lieu tout l'été dont le thème est l'olivier.

Callas a conservé son authenticité avec ses **terres agricoles** dès le pied du village, et sa **forêt** s'étendant jusqu'à Pennafort où l'on découvre des **gorges** sublimes.

Quel patrimoine Callas offre ainsi à ses habitants et à ses visiteurs !

Le livre « si Callas m'était conté » écrit en 2003, nous a permis de fixer sur le papier la mémoire de nos anciens et le travail de conservation des callassiens pour leur patrimoine, en espérant que les jeunes générations et celles à venir comprendront l'intérêt d'entretenir et maintenir ce patrimoine qui appartient à toute la collectivité : ceci est plus qu'un espoir, c'est un devoir !

P.S. : n'oublions pas le patrimoine immatériel que sont nos traditions : les fêtes de villages, les aïolis, les soupes au pistou, les jeux de boules, le folklore, enfin tout ce qui nous rassemble et nous unit. Cela aussi est à conserver.

Françoise BARRE, Maire

LE PATRIMOINE : DES TRESORS A PRESERVER

L'ANCIEN MOULIN COMMUNAL DEVENU SITE COMMUNAUTAIRE

Chemin des Moulins - 83830 Callas 04.94.67.14.90 ou office de tourisme 04.94.39.06.77
Entrée gratuite
Horaires d'ouverture : du 18 juin au 18 septembre (été) du mardi au dimanche de 15 h à 18 h 30
hors période estivale : le vendredi et le dimanche de 14 h 30 à 18 h

Musée des Arts et Traditions Populaires - Draguignan : 04.94.47.05.72
site : www-culture-dracenie.com

Les journées du patrimoine auront lieu cette année les 17 et 18 septembre 2011.
A cette occasion des visites guidées seront organisées : du village, de la chapelle Saint-Auxile, du moulin Berenguier, du moulin communautaire
s'adresser à l'office de tourisme : 04.94.39.06.77 – site : callastourisme@dracenie.com

Exposition "Plein-Champ" sur l'olivier par Claire Berthier au Moulin communautaire

LE PROGRAMME DE RÉFECTION DU CŒUR DU VILLAGE

Après les travaux d'embellissement de la place Clemenceau et de la rue St Eloi, le cap a été mis depuis 2 ans sur la réfection des calades.
Les calades font partie du patrimoine des villages perchés de Provence.
En effet, elles sont nombreuses dans notre village et nous conduisent du pied du village jusqu'aux ruines du vieux château des seigneurs de Pontévès. Ces calades permettent de gravir les pentes de la colline sur laquelle Callas s'est développé. Elles sont un lien entre les rues et ruelles qui dessinent notre village en arc de cercle en épousant le relief. C'est d'ailleurs ce fabuleux dessin et cette intégration dans le paysage qui font l'admiration de tous les visiteurs et la fierté des Callassiens.
Callas a un cachet exceptionnel qui en fait assurément un des plus beaux villages du Var. Les touristes ne s'y trompent d'ailleurs pas ; nombreux sont ceux qui s'arrêtent au pied du pigeonnier pour prendre notre village en photo. Ce panorama est une de nos richesses que nous nous devons de protéger.
Aujourd'hui, la Municipalité souhaite rendre le cœur du village encore plus attrayant. C'est pourquoi elle a engagé ce programme de restauration des calades. Elles font partie de l'histoire de notre village et sont un atout pour l'avenir. Nous croyons à l'effet moteur qu'aura la réhabilitation du centre du village pour l'implantation de commerces, d'artisans et pour la rénovation des maisons d'habitation.
La réhabilitation des calades et plus généralement du cœur du village invitera les touristes et promeneurs à visiter Callas. Avec l'agriculture et ses activités dérivées, le tourisme est en effet un moyen de dynamiser notre village.
Pour cela, il faut redonner tout leur lustre à nos chères calades qui ont subi les outrages du temps.
C'est un vaste chantier qui a donc été ouvert et qui s'échelonnera sur plusieurs années mais soyons certains que le résultat sera à la hauteur de nos espérances.

La réfection de chaque calade se déroule en plusieurs phases. La première étape consiste au démontage des anciens pavés qui sont nettoyés et stockés. L'ouverture de la voie est mise à profit pour la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement. Puis vient ensuite la reconstruction de la calade.
Les élus chargés du dossier ont souhaité que la réhabilitation des calades se fasse dans le respect du calepinage particulier à Callas, à savoir une bande centrale de pierres de porphyre rouge bordée de bandes de pierres grises extraites des vallons locaux. Pour cela, ils ont fait appel à l'association SENDRA dont le savoir faire n'est plus à démontrer. Cette association, dont un des objectifs est l'aide à des personnes en difficulté donne ainsi l'opportunité à ses ouvriers de se forger une solide expérience qui sera un atout supplémentaire pour trouver un emploi durable.
La dernière calade réhabilitée est celle reliant le Bd des poilus à la rue Vierme haute. Cette calade a été ornée d'un magnifique blason représentant les armoiries de Callas. Cela a été la signature du chef de chantier de l'association SENDRA.

L'équipe des calades :

Alain BELLEGY, Michel JAUBERT, Daniel MARIA

RESTAURATION DE LA CHAPELLE ET DE LA TOUR DE PENNAFORT

La Chapelle Notre-Dame-de-Pennafort est de construction récente, puisque édifiée en 1857 sur les plans d'André PELLICOT de Seillans. De style néo-grec, ce petit temple, avec son porche à colonnes, a beaucoup de charme et mérite qu'on s'attache à sa conservation.

La vierge honorée dans cette chapelle est toujours l'objet de la vénération des callassiens qui ont conservé la tradition pieuse d'aller à son sanctuaire en pèlerinage le lundi de Pentecôte. Le pèlerinage avait été institué en reconnaissance d'un bienfait accordé à la population de Callas qui, vers 1720, lors d'une longue sécheresse, avait placé son espérance en Notre Dame et obtenu la cessation de cette calamité.

La majeure partie de la chapelle fut construite sur un site religieux médiéval dont le seul vestige restant est marqué par la présence d'une tour dite sarrasine (édifiée aux XIe et XIIe siècles, elle constitue certainement l'un des vestiges des ouvrages qui, au Moyen-âge, défendaient cette plate-forme). Aujourd'hui cette tour, d'un grand intérêt historique, accuse le poids des ans (800 à 900 ans) et sa partie supérieure s'est effondrée.

La municipalité de Callas, aidée par l'association de Rénovation du Patrimoine Culturel Callassien, en collaboration avec la Fondation du Patrimoine, a décidé de restaurer ce patrimoine auquel les callassiens sont très attachés.

Déjà, des donateurs se sont manifestés et une architecte du patrimoine, Madame Geneviève Baudin de Villeneuve-Bargemon a été missionnée : un état des lieux et des plans très détaillés ont été réalisés, les estimations de travaux sont faites et s'élèvent aux alentours de 500 000 € et les dossiers de demandes de subventions sont en cours. 2011-2012 verront la progression des travaux de restauration de ce merveilleux site.

Extraits de courriers reçus :

de Monsieur Benjamin Krysik, architecte des bâtiments de France : … « cette chapelle datant du 19e siècle mérite toutes les attentions…J'ai découvert un bâtiment exceptionnel dans un site spectaculaire. *Il n'est pas difficile d'imaginer la valorisation de ce lieu de promenade, atout majeur de la commune. J'ai aussi découvert la présence toute proche d'une tour de l'époque médiévale, tout à fait caractéristique pour la région. Je connais votre intérêt porté à la question du patrimoine, vous comprendrez qu'il est de notre responsabilité de respecter et sauvegarder ces témoignages architecturaux, qu'ils soient civils, militaires ou religieux ».*

de Monsieur Pierre-Jean Gayrard, vice-président de la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var *: … « nous avons appris que vous auriez l'intention de restaurer la chapelle Notre-Dame-de-Pennafort, permettez-moi de vous en féliciter. Nous attirons votre attention sur l'état du donjon médiéval qui la jouxte. Le rocher sur lequel il s'élève est complètement érodé et nécessite une consolidation urgente. Cet élément précieux de notre patrimoine commun, connu depuis 1025 et occupé jusqu'au XVe siècle, constitue sur le plan historique, archéologique et culturel une priorité ».*

RESTAURATION DE L'HARMONIUM PAROISSIAL - EGLISE DE CALLAS

Propos de l'harmonium paroissial de facture Alexandre ROUSSEAU recueillis par Béatrice CHRISTINE :

« c'est à l'initiative de Robert CAUMONT (callassien bien connu) et de Michel COLIN (organiste concertiste international) que je pris la direction de la manufacture d'orgues afin d'y être restauré.

L'atelier de Claude BERGER (facteur d'orgues) se situe dans l'Hérault et j'y suis resté quatre ans. C'est en décembre 2010 que je suis rentré chez moi à l'église Notre-Dame de l'Assomption de Callas. Selon Monsieur COLIN (expert-organiste auprès du Ministère de la Culture et de la Principauté de Monaco, technicien conseil agréé par les orgues classés au titre des Monuments Historiques), je suis une pièce intéressante et de belle qualité.

J'ai un buffet haut, en chêne sculpté dont la partie frontale est dotée de deux portes à claires-voies entoilées, mon clavier de 18 tirants est plaqué d'ivoire pour les naturelles, d'ébène pour les feintes.

Mon architecture évoque le dernier tiers du XIXe siècle.

J'ai été entièrement démonté, nettoyé, traité, huilé. Mon clavier a été restauré, les feutres remplacés ainsi que toutes les peaux de soupapes d'admission, d'alimentation. Un complément d'anches fourni, une plinthe, une fermeture de clavier… Je suis équipé d'une soufflerie électrique avec régulateur pour ménager mes organistes. Je repose, ainsi que mon siège et mon moteur, sur une estrade munie de roulettes. Cette restauration a été financée en partenariat par la Région, le Conseil Général, la Mairie de Callas et des donateurs callassiens. Mon dossier a été soutenu et présenté par l'Association Callassienne pour la Rénovation du Patrimoine Culturel.

Je remercie tous les acteurs de ma remise en état et vous serez tous conviés à m'entendre dans un proche avenir, le 11 septembre 2011, sous les mains expertes de Michel COLIN. A cette occasion, Monseigneur Dominique REY nous fera l'honneur d'assister à la cérémonie d'inauguration qui me sera accordée ».

L'harmonium

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE CALLAS (PLU)

Voilà 5 ans que nous avons lancé le PLU de Callas, c'était en juin 2006.
Il est vrai que nous l'avons interrompu un an, de 2007 à 2008, car il semblait légitime que son élaboration soit poursuivie par la nouvelle équipe élue aux municipales de 2008. Donc pour être honnête, cela fait quatre ans que nous nous sommes penchés sur le devenir de notre village. Le P.O.S (Plan d'Occupation des Sols), c'était simple : telle ou telle zone était constructible, à 1500, 2000 ou 2500 m², pas trop excentrée malgré tout, mais tout paraissait faisable.
De nos jours, rien n'est plus pareil, il faut faire étude sur étude afin de démontrer surtout que nous préservons l'environnement et même si nous consommons peu d'espaces nouveaux, il nous faut tenir compte de toute une série de paramètres, préservation des espaces agricoles (là nous sommes d'accord) ; préservation de la forêt par une surprotection (zonages EBC – Espaces Boisés Classés) alors que l'appellation Zone N : naturelle suffit ; protection exagérée des zones où se trouve la tortue d'Hermann par un veto imposé par l'Europe interdisant toute activité, même agricole ; toute activité qu'elle soit proche ou éloignée d'un tel site doit faire l'objet de production d'études d'incidences et de mesures compensatoires, j'en passe et des meilleures…
Depuis le début de nos travaux, nous avons travaillé en collaboration avec les différentes instances. Nous avons tenu compte des remarques formulées lors des diverses réunions. Aujourd'hui, le Grenelle 2 est passé par là et nous venons de recevoir les avis et remarques des services de l'Etat. Et voilà que l'Administration avec un grand A nous assaille de demandes supplémentaires.
Nous arrivons même à avoir des avis contradictoires : félicitations de la Chambre d'Agriculture pour l'ouverture de nouvelles zones agricoles; avis très restrictif de telle autre administration à l'ouverture de ces mêmes zones.
Il ne suffit plus que nos PLU soient contestés par des particuliers n'ayant pas trouvé satisfaction à leur intérêt personnel (qui ne rejoint pas toujours l'intérêt général), l'administration nous demande toujours plus d'études, plus d'explications, plus de justifications. Cela représente du temps, de l'énergie, de l'argent. Tout cela contrarie l'avancée des projets communaux et individuels dépendant de la sortie du PLU.
Alors, qu'en est-il aujourd'hui : nous allons continuer à travailler notre document, refaire des réunions, refaire des études, etc, etc… mais soyez certains que nous allons continuer à nous battre pour défendre l'intérêt de notre commune.

Nous pensions faire l'enquête publique en mai, celà n'a pas été possible. Nous verrons, je l'espère, plus clair à la rentrée de septembre et nous tiendrons informée la population callassienne par voie d'affichage et par la presse.

Désolée

Françoise BARRE, Maire

LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT)

Callas (comme Figanières) n'était pas choisi par le CSA pour la couverture numérisée de notre réception télévisuelle. Par quel méfait du sort avions-nous été défavorisés ainsi ? Nul ne le saura, toujours est-il que nos municipalités n'ont pas voulu pénaliser leur population et leur imposer l'obligation de faire installer des paraboles, lesquelles d'ailleurs auraient fortement dénaturé le paysage, il y en a déjà suffisamment.

Nous avons donc décidé d'équiper nous-même nos pylônes respectifs.

Mais cela représente un coût qui sera compensé (en partie), certes, par une aide de l'Etat et, peut-être, du Conseil Général.

En ce qui concerne Callas, nous faisons partie d'un Syndicat Intercommunal de la Télévision et de la Téléphonie du Nord Est Varois, le S.I.T.T.N.E.V. dont le siège est à Comps et dont le président est Monsieur André GAYMARD, maire de Comps-sur-Artuby. C'est ce syndicat qui a pris en main l'opération de mise en place de l'opérateur qui allait équiper notre pylône de Saint-Auxile de l'appareillage nécessaire pour le passage au numérique le 24 mai dernier.

L'opération n'a pas été simple, plusieurs mois ont été nécessaires pour toute la procédure administrative mais nous avons abouti puisque le 24 mai nous sommes passés au « numérique » sans la catastrophe de l'écran noir, au contraire, tout a fonctionné au mieux. Nous en sommes très heureux. Je tiens, avec mes adjoints qui ont participé à cette « aventure » à remercier Monsieur GAYMARD, président du S.I.T.T.N.E.V., ses secrétaires et toutes les communes du Canton de Comps et de Callas, adhérentes du S.I.T.T.N.E.V. qui ont voté, sans restriction aucune, leur volonté de nous aider financièrement dans cette démarche.

Françoise BARRE Maire

TRAVAUX ERDF

La Commune a bénéficié de deux chantiers ERDF de renforcement de réseau, basse et moyenne tension.

Les quartiers de la Tuilerie, les Clos, Camp de Pontes, la Chapelle, Peyblou ont été impactés par ces travaux qui devraient permettre d'avoir un peu plus de puissance et moins d'incidents dans ces quartiers. Ce renforcement a nécessité le remplacement de quatre transformateurs ainsi que la pose en tranchées de câbles sur environ 3,5 kms. Les travaux ont provoqué quelques nuisances ce qui est normal dans ce type d'intervention. Lors de la réception des travaux, la mairie a formulé quelques réserves et signalé à ERDF- maître d'ouvrage des réclamations. Les remarques signalées devraient, aux dires de ERDF et de l'entreprise, être levées dans le mois.

Un chantier ERDF de caractère intercommunal concerne l'enfouissement de la ligne moyenne tension Callas/Claviers qui passe actuellement en aérien en pied de village. Le tracé depuis le transformateur de la place du 18 juin jusqu'au village de Claviers emprunte l'ancienne route de Bargemon, la place Clemenceau, le chemin du Ray, le col de Boussague et rejoint Claviers par la D 425.

Alain BELLEGY Adjoint aux travaux

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

Il est rappelé que toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable, qui revêt un caractère précaire et révocable, et fixe le montant de la redevance due.

Ainsi, tout professionnel ou particulier qui souhaite installer une palissade ou un échafaudage sur le domaine public afin de réaliser des travaux, doit impérativement adresser une demande à la mairie. Les taxes de voirie correspondant à l'encombrement du domaine public communal dans le cadre desdits travaux sont à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public. Voici pour information le tarif applicable depuis le 15 avril 2008 : échafaudage, dépôts de matériaux, matériel de chantier, toute utilisation du domaine public : 1 € par mètre linéaire par jour.

Il est rappelé que l'autorisation d'occupation du domaine public est distincte de l'autorisation d'urbanisme nécessaire, le cas échéant, pour les travaux qui doivent être réalisés (déclaration préalable ou permis de construire selon leur importance).

ENTRETIEN DES VALLONS ET COURS D'EAU DE LA COMMUNE

L'entretien des cours d'eau dans les propriétés privées est une obligation normale du propriétaire !

L'obligation d'entretien des cours d'eau non domaniaux et de leurs berges est réglementée par le code de l'environnement..

L'article L. 215-14 est ainsi rédigé :

" Sans préjudice des articles 556 et 557 du Code civil et des dispositions des chapitres I^{er}, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (...). "

Indépendamment du fait qu'un propriétaire dispose d'un droit d'eau ou de puisage, le code de l'environnement le rend responsable de l'entretien régulier du cours d'eau bordant son terrain.

Les propriétaires peuvent s'acquitter seuls de ces tâches ou se regrouper en associations syndicales, dans le cadre fixé par la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales.

Nota : le vallon est une petite dépression de forme allongée creusée par un cours d'eau ou un glacier. Il peut donc recevoir une quantité importante d'eau à certaines périodes et est considéré (pour l'entretien) de la même manière qu'un cours d'eau.

Daniel DIDOLOT 1er Adjoint - sécurité et environnement

Reforme du permis de construire:

Présentation illustrée des champs d'application de la réforme

Le permis de construire fait peau neuve...

Qu'est ce qui a changé ?

Des délais d'instruction garantis...

Le délai d'instruction du permis de construire est fixé à deux mois pour les constructions individuelles et trois mois pour les autres constructions.

Quand une consultation est obligatoire et impose un délai supplémentaire, celui-ci est connu au bout d'un mois. Il ne peut plus être changé après.

Une gestion des pièces manquantes du dossier plus claire et plus simple...

Une liste des pièces devant accompagner le dossier est fournie avec les nouveaux formulaires.

L'administration a l'obligation de réclamer toutes les pièces manquantes en une seule fois avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier.
Vous avez alors 3 mois pour les envoyer.

Certains travaux ne nécessitent pas de permis de construire...

Ils font l'objet d'une déclaration préalable en mairie, par exemple :
- créations de moins de 20 m²,
- piscines de moins de 100 m².

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie

Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

Le permis de construire fait peau neuve...

Dois-je recourir obligatoirement à un architecte ?

Oui, sauf si je construis pour moi-même une maison de moins de 170 m²

Que puis-je faire en cas de refus de mon permis de construire ?

En cas de refus, vous pouvez modifier votre projet et déposer une nouvelle demande ou engager un recours contre la décision

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie

Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

Je construis... Quelles sont les formalités ?

Je construis une maison...

Je construis une maison de 100 m²
Permis de construire

J'agrandis ma maison
- Plus de 20 m² : permis de construire
- De 2 m² à 20 m² : déclaration préalable
- Moins de 2 m² : pas de formalité

Je construis un garage...

Je construis un garage de 11 m² avec un toit normal
Déclaration préalable

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie

Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

Je fais des travaux dans ma maison...

Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades...

Pas de formalité

Je fais réaliser des travaux sur une construction existante en créant une ouverture dans le mur...

Déclaration préalable car changement de l'extérieur

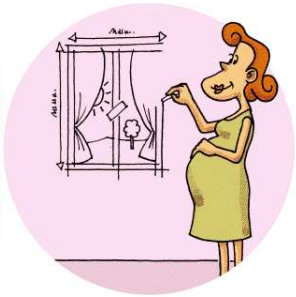

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie

Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

Reforme du permis de construire:

Présentation illustrée des champs d'application de la réforme

J'aménage mon immeuble...

Je suis propriétaire d'un immeuble...

Je ravale ma façade

Déclaration préalable

Je réorganise l'intérieur du bâtiment...

Je réorganise l'intérieur du bâtiment sans changement de destination par exemple en regroupant des studios pour faire un appartement

Pas de formalité

Je démolis des planchers...

Je démolis des planchers et je crée de nouvelles surfaces de plancher

- si le plancher reconstruit a une surface inférieure à 2 m² : pas de formalité,
- si le plancher reconstruit a une surface comprise entre 2 et 20 m² : déclaration préalable,
- si le plancher reconstruit a une surface supérieure à 20 m² : permis de construire.

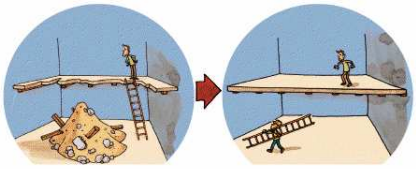

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie

Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

J'aménage mon garage...

En chambre...

Je transforme un garage en chambre d'habitation dans une construction existante

- La chambre est supérieure à 10 m² : déclaration préalable
- La chambre est inférieure à 10 m² et la transformation n'entraîne aucun travaux modifiant l'aspect extérieur : pas de formalité

En commerce de détail...

Je transforme un garage en commerce de détail dans un immeuble d'habitation

- Les travaux entraînent un changement de l'aspect extérieur du bâtiment (modification de la façade) : permis de construire
- Le local est utilisé uniquement pour du commerce, sans réaliser de travaux qui changent l'aspect du bâtiment ou sans toucher aux murs porteurs : déclaration préalable

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie

Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

J'aménage mon toit...

J'ajoute une charpente à mon toit-terrasse...

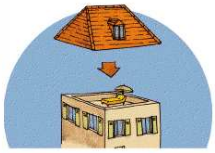

Je transforme mon toit-terrasse en ajoutant une charpente et en créant une pièce mansardée
Il n'y a pas de création de nouvelle surface, mais simplement un changement de volume : déclaration préalable

Je pose une fenêtre de toit, une lucarne, un œil-de-bœuf...

Je transforme mon toit sans changer son volume (lucarne)
Déclaration préalable

Je rehausse une partie de la charpente pour mettre une fenêtre
Déclaration préalable

Je rehausse le mur pour ajouter une fenêtre au toit
Permis de construire

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie

Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

J'installe une véranda, des châssis, une serre...

J'installe une véranda...

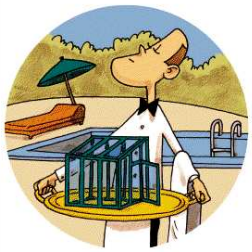

- **Superficie supérieure à 20 m²**
  Permis de construire
- **Superficie inférieure à 20 m²**
  Déclaration préalable

J'installe un châssis ou une serre de production...

- **Pour les châssis et serres de productions d'une hauteur de moins de 1,80 m**
  Pas de formalité
- **Pour les châssis et serres de plus de 1,80 m**
  - Inférieures à 4 mètres et créant une surface égale ou inférieure à 2 000 m² au sol : déclaration préalable
  - Créant une surface de plus de 2 000 m² : permis de construire
- **Pour les châssis et serres de plus de 4 m de haut**
  Permis de construire

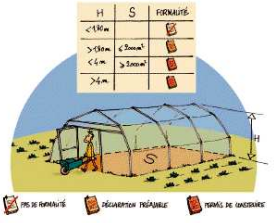

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie

Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

LES TRAVAUX

Le service technique et les entreprises ont réalisé ces 10 derniers mois des travaux dans notre Commune, en voici le détail :

TRAVAUX EN RÉGIE MUNICIPALE

- Achat et pose de panneaux de signalisation et mobilier urbain dans la Commune.
- Fabrication et pose de barrières de protection et poteaux.
- Fabrication et pose de cache-containers pour ordures ménagères: quartier les Costes, quartier les Mérigues, quartier les Issarts Ouest place Jean Jaurès (prochainement: quartier Saint-Laurent et place de l'Eglise)
- Pose de nouvelles boîtes aux lettres (quartier Peyblou, quartier Le Villard, quartier Saint Laurent).
- Curage des fossés communaux.
- Tronçonnage, élagage et abattage d'arbres sur les chemins communaux.
- Entretien des chemins ruraux et voies communales (débroussaillage, transport de tout-venant, rebouchage des trous à l'enrobé à froid)
- Entretien périodique des rues du village (désherbage, balayage, nettoyage des lavoirs et fontaines, enlèvement des encombrants et inertes).
- Nettoyage du cimetière.
- Aménagements divers et transport de matériel pour le chantier des calades.
- Contrôle et vérification des poteaux incendie et des citernes DFCI de la Commune.
- Réfection des installations électriques dans tous les bâtiments communaux, pose de nouveau tableaux électriques (buvette du 18 juin 1940, bâtiment anciennement LOPEZ) suite aux contrôles de L'APAVE.
- Travaux de maintenance et d'aménagement dans tous les bâtiments communaux et sur la Commune.
- (Électricité, plomberie, peinture, menuiserie, serrurerie, maçonnerie et autres).
- Transport et mise en place de matériel pour les festivités ainsi que pour les réunions.
- Travaux de maintenance sur les véhicules communaux.

TRAVAUX EFFECTUES PAR LES ENTREPRISES

- Vérification annuelle des extincteurs, alarme incendie, alarme intrusion, système de désenfumage et bloc autonome de sécurité : Entreprise ALTA SUD
- Vérification de l'éclairage public et travaux divers (changement de certaines lanternes et lampadaires, numérotation des points lumineux du village : Entreprise CITELUM
- Vérification de l'adoucisseur à l'école : Entreprise AST
- Vérification et maintenance du chauffage de l'école : Entreprise INEO SUEZ
- Location triennale de nouvelles illuminations : Entreprise FRANCE ILLUMINATION.
- Pose des illuminations de Noël, travaux électriques dans les bâtiments communaux : Entreprise EURL BLANC.
- Curage du bac à graisse de l'école : Entreprise SELFEMA.
- Nettoyage et vérification des hottes et des ventilations mécaniques centralisées (école, centre Beaujour) : Entreprise TECHNIVAP
- Vérification des installations électriques, gaz, appareil de levage, fluides : Entreprise APAVE.
- Vérification des installations sportives (aire de jeux, aire polyvalente) : Entreprise SAGA LAB
- Travaux d'entretien du parc de jeux pour enfants : Entreprise APY
- Réfection de la toiture de l'école et centre Beaujour : Entreprise RAYBAUD
- Travaux gaz église : Entreprise ARAGON / DELESTRE
- Aménagement de sécurité au lac de la Risse (curage du décanteur) : Entreprise VENTURINO TP
- Vérification des climatisations : Entreprise CLIM VAR FROID
- Entretien des espaces verts dans la Commune : Entreprise SFILIO (MEDITERRANEO PAYSAGES)
- Traitement des arbres : Entreprise SEV PASERO
- Vérification des installations de cuisson (école, centre Beaujour) : Entreprise SERAFEC
- Vérification des cloches (mairie, église) : Entreprise AZUR CARILLON
- Vérification des photocopieurs : Entreprise OLLIVIER
- Travaux de réparation des véhicules et machines outils : Entreprises VUILLE / VAR POIDS LOURD / HARDY / HAUT VAR MOTO-CULTURE
- Réfection des calades : Association SENDRA

ACHAT DE MATERIEL VOIRIE 2010/2011

- Réception d'une balayeuse de voirie : Société 3D
- Achat de matériels divers pour les services techniques.

Le Responsable des Services Techniques
Marc LAMBERT

TRAVAUX SUR VOIES ET RESEAUX

LE CHEMIN FERRAGE - COLLE BLANCHE

Très endommagé, ce chemin , nécessite une réfection sérieuse. Etant situé dans une zone urbanisée, il s'est développé beaucoup d'habitations et le passage des camions nécessaires aux travaux de constructions, n'a pas arrangé les choses.

Trois phasages sont prévus : 1°/ de la chapelle Saint-Laurent à l'entrée Penny ; 2°/ de l'entrée Penny jusqu'aux propriétés Laurent, Greenwood ; 3°/ des boîtes à lettres jusqu'à l'entrée du lotissement de la Ferrage. Un problème d'organisation de la circulation sera à prévoir afin de déranger le moins possible tous les riverains de ces quartiers.

L'entreprise EIFFAGE a été retenue pour un montant, toutes phases comprises, de 249.644 € H.T. (298.574 € T.T.C). Ce programme s'inscrit dans les sinistres déclarés en Juin 2010 et bénéficie d'aides de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

NUMEROTATION DES VOIES EN ZONES URBANISEES – 2ème TRANCHE –

Les travaux de la deuxième tranche de numérotation des voies en zones urbanisées commencés en octobre 2010 sont bien avancés.

La première tranche qui concernait les quartiers des Costes, les Rouméguières, les Issarts est terminée (voir le petit callassien n° 28 de juin 2010). Elle est suivie de cette deuxième tranche dans les quartiers la Chapelle, Peyblou, Saint-Laurent, Cooudone. Les voies concernées sont les chemins de la Colle Blanche partant du boulevard des Poilus jusqu'à Saint-Auxile et le chemin de Peyblou . Les voies qui ne portaient pas de nom sont maintenant le chemin du Collet Motte, le chemin de la Chapelle, le chemin des Ribiers au nord du quartier Peyblou et le chemin des Olivades sur les hauteurs du quartier Saint-Aurin/la Chapelle.

L'approbation du dossier a été votée en Conseil Municipal et les plaques des noms de voies et numéros sont maintenant en attente de livraison. Tous les riverains concernés par cette opération vont recevoir prochainement un courrier leur précisant leur nouvelle adresse.

La pose des plaques se fera à partir du mois de Juillet 2011.

Line MISTRAL, 2ème adjoint au maire

LE BOULEVARD DES POILUS

La réfection du boulevard des Poilus, tant attendue par tous, nécessite tout d'abord la rénovation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Une étude a été engagée et le montant estimatif des travaux (uniquement des réseaux) s'élève à 578.480,00 € H.T.

Ces réseaux, très anciens et vétustes, doivent impérativement faire l'objet d'une rénovation en totalité, ces travaux sont demandés et rappelés depuis 2007 dans le rapport du délégataire des réseaux (SAUR). Le renforcement du réseau d'eaux usées doit également être prévu pour l'opération d'aménagement de la zone des Clos, qui comprendra une cinquantaine de logements, un pôle médical, et une crèche à vocation intercommunale. Ces travaux engendrent une rénovation de 470 mètres linéaires de canalisations d'eaux usées, et de 300 mètres linéaires de canalisations d'eau potable.

Pour cette opération qui se situe sur la RD 25, en agglomération, la commune-maître d'ouvrage, a lancé avec le concours et l'assistance des services du Conseil Général du Var, un marché de maîtrise d'œuvre dans le 2ème trimestre 2011, dont l'objectif est de réaliser les études et de suivre les travaux correspondants. Les études devront notamment comprendre la réflexion sur les conditions de circulation de cette voie qui dessert les communes voisines (Bargemon, Claviers, etc...) et du Haut-Var et la mise en place des déviations par d'autres routes pouvant desservir ces communes.

La durée prévisionnelle des études est de 6 mois, et celle des travaux est de 8 mois.

En conséquence, les travaux ne pourront commencer qu'à partir du 4ème trimestre 2011. Nous faisons, bien évidemment, appel aux aides de l'Etat et du Conseil Général pour ces gros investissements.

LE CHEMIN DES BLIMOUSES

Les eaux de ruissellement dues aux fortes précipitations de juin 2010 ont fortement endommagé ce chemin, surtout dans la descente derrière le camping des Blimouses, les habitations voisines ayant été envahies par les eaux.

Sur le moment, la municipalité a aidé du mieux qu'elle a pu pour rétablir les voies d'entrée aux habitations mais le problème risquant de se reproduire, nous avons préféré commander une étude au cabinet CETIBA afin de calculer les écoulements d'eaux pour les canaliser au mieux, d'où l'aménagement d'un réseau pluvial. D'autre part, ce chemin fait de tout-venant actuellement, sera refait en grave ciment. Ce chemin rural sera refait sur 135 mètres par l'entreprise EIFFAGE qui a été sélectionnée lors d'une ouverture de plis le 12 Mai, pour un montant de 40.750 € H.T. (48.737 € T.T.C.). Ce programme s'inscrit dans les sinistres déclarés en Juin 2010 et bénéficie d'aides de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

ABRI-BUS - SAINT-LAURENT - LA ROCCASSAIRE

La C.A.D. a installé à notre demande, un abri-bus éclairé grâce à un système photovoltaïque, qui est le bienvenu pour nos enfants qui attendent l'autocar scolaire à cet endroit qui se trouve maintenant mieux sécurisé.

LA PISTE DE BAUDRON

Cette piste I 615, partant de Claviers, sur la route qui mène à Bargemon et qui se prolonge jusqu'à Montferrat méritait un sérieux entretien et les pluies torrentielles de juin 2010 n'avaient pas arrangé les choses. La C.A.D., par sa compétence P.I.D.A.F. (Plan Intercommunal d'Aménagement de la Forêt) a procédé à la remise en état de ce chemin emprunté régulièrement par les riverains. Un débroussaillement des accotements est prévu.

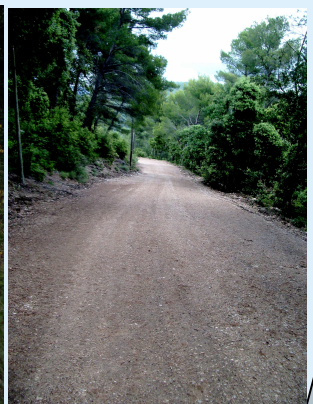

CENTRE DE SECOURS DE CALLAS

Que représente le Centre de Secours de Callas :

1ʔ effectifs du Centre :

1 officier, 9 sous-officiers, 30 caporaux et sapeurs, 1 infirmière

nouvelles recrues : 2 sapeurs en cours de formation,

1 sapeur en mutation du CS des Arcs, 3 sapeurs anciens volontaires dans différents départements

formation : 2 chefs d'agrés «feu de forêt», 2 équipiers VSAV (véhicules de secours aux accidentés et victimes), 6 équipiers «feu de forêt» et pour le maintien des acquis de l'ensemble du personnel du centre : 3 formations «premiers secours », 2 formations «feu de forêt », 2 incendies «urbain ».

2ʔ véhicules et matériels :

1 VTT, 1 VL (véhicule léger), 1 VSAV , 2 CCFM (camion citerne feu moyen), 1 VLU (véhicule de liaison utilitaire), 1 lot de sauvetage inondation, 1 pompe électrique, 1 vide cave, matériel spécifique VSAV, 8 appels sélectifs.

3ʔ interventions :

moyenne de 1,7 intervention par jour

4ʔ personnels de garde par jour et par nuit :

1 chef d'agré, 1 conducteur, 2 équipiers

5ʔ objectif du Centre pour le personnel :

la formation de chef d'agré VSAV et «feu de forêt», formation de conducteur d'engins «feu de forêt », nomination de caporaux et sergents.

Alain BROUQUIER

Chef de Corps Centre de Secours de Callas

L'emploi du feu

Des périodes d'autorisation sont aménagées, selon l'arrêté préfectoral du 5 avril 2004 portant règlement permanent dans le département du VAR.
Cet arrêté précise 3 périodes : **ROUGE- ORANGE- VERTE.**

En période rouge : du 1er JUIN au 30 SEPTEMBRE

et tous les jours où le vent dépasse 40km/h en périodes verte et orange, il est INTERDIT DE FAIRE DU FEU dans les bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que sur tous les terrains qui sont situés à moins de 200 mètres de ces formations.

En période orange : du 1er FEVRIER au 31 MARS,

les incinérations sont soumises à DÉCLARATION PRÉALABLE en Mairie.
Des formulaires de déclaration sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie
L'incinération est autorisée sous réserve de respecter les mesures de sécurité suivantes :

en absence de vent

• Les foyers ne doivent pas être situés à l'aplomb des arbres
• les tas ne doivent pas dépasser 2 mètres de diamètre, 1 mètre de hauteur et doivent être entourés d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum.
• être surveillés en permanence par des personnes en nombre suffisant (au minimum 2 personnes en cas de foyers multiples).
Ces personnes doivent être équipées de moyens permettant d' assurer le contrôle du foyer à tout moment et ce jusqu'à son refroidissement total.
• procéder en fin d'opération à l'extinction totale des foyers uniquement par noyage
• s'assurer de l'extinction totale des foyers avant de quitter les lieux.

En période verte : du 1er OCTOBRE au 31 JANVIER et du 1er AVRIL au 31 MAI

Les feux sont AUTORISÉS sans formalité administrative, mais sous réserve de respecter les mesures de sécurité identiques à celles de la période orange.

I N T E R D I C T I O N S

Il est formellement interdit de porter ou d'allumer un feu à l'intérieur, et à moins de 200 mètres des espaces sensibles, de fumer dans des espaces sensibles, sur leurs voies et leurs abords ou encore de jeter des objets en combustion sur ces mêmes voies et leurs abords.

Le non respect de ces interdictions et les imprudences de certains sont la cause de 40% des incendies de forêt.

SANCTIONS PENALES relatives à l'emploi du feu.
Le personnel assermenté des pouvoirs publics peut suspendre à tout moment l'emploi du feu lorsque les conditions de sécurité établies ne sont pas respectées.
Les contrevenants aux conditions ci-dessus énumérées sont passibles des sanctions prévues dans l'article R322.5

FEU DE FORET

Précautions à prendre si un feu se déclare:
• Prévenez les pompiers (18 ou 112)
Donnez votre nom et l'adresse précise du lieu de l'incendie, indiquez le meilleur itinéraire pour que les pompiers puissent y parvenir au plus vite.
Précisez le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre.
• Alertez les habitants des alentours
• Ne vous approchez jamais d'une zone d'incendie

Précaution à prendre en forêt:
• n'allumez jamais de feu
• ne jetez pas de cigarettes à terre et, encore mieux, ne fumez pas
• ne laissez pas vos détritus ou produits inflammables.

Débroussaillement et Protection incendie, pourquoi faire ?

Débroussaillement autour des maisons

Définition

Pour le département du Var, le débroussaillement comprend :

1 L'éloignement des houppiers des arbres d'au moins 3 m des constructions et installations.

2. L'éloignement des houppiers de 3 m les uns des autres avec possibilité de maintenir des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 m. et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3 m.

3. La suppression des arbustes en sous étage des arbres maintenus.

4. L'élagage des arbres maintenus sur les 2/3 de leur hauteur jusqu'à une hauteur minimale de 2,5 m pour les sujets de plus de 4 m.

5. La coupe rase de la végétation herbacée et ligneuse basse.

6. Le ratissage et l'élimination de la litière et des feuilles dans la zone des 20 m autour des constructions et installations

7. L'élimination des arbres morts et branches mortes, ainsi que les rémanents de coupe et de débroussaillement.

8. Les haies non séparatives (=bouquets), doivent être distantes d'au moins 3 m des constructions, installations et des autres ligneux et d'une longueur de 15 m maximum d'un seul tenant.

9. Les haies séparatives, d'une hauteur et d'une épaisseur maximales de 2 m doivent être distantes d'au moins 3 m des constructions, installations, de l'espace naturel et des haies voisines.

10. Les voies d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 m à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la plate-forme de manière à obtenir un gabarit de passage de 4 m minimum.

Obligations

les obligations de débroussaillement et de maintien en état débroussaillé sont applicables aux :

a) Abords des constructions, chantiers travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m ainsi qu'aux voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 10 m de part et d'autre de la voie (plate-forme)

b) Terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme rendu public ou approuvé ou un document d'urbanisme en tenant lieu.

d) Terrains situés dans les zones délimitées et spécifiquement définies comme devant être débroussaillées et maintenues en état débroussaillé, en vue de la protection des constructions par un plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application des articles L 562-1 à L 562-7 du code de l'environnement.

f) Routes nationales, départementales et autres voies ouvertes à la circulation publique : débroussaillement sur une largeur de 10 m de part et d'autre de la plate-forme avec un glacis de végétation sur 2 m (des arbres remarquables peuvent exceptionnellement être maintenus). Élagage sur 4 m à l'aplomb de la plate-forme.

Les alinéas c, e, g , h concernent les ZAC, les voies ferrées, les autoroutes, ... Il existes des dispositions spéciales pour les terrains affectés aux loisirs.

Amendes prévues en cas de non intervention

Les propriétaires qui ne procèdent pas aux travaux de débroussaillement ou de maintien en état débroussaillé aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, ainsi que sur la totalité de la surface des terrains situés en zone urbaine, des terrains situés dans les zones délimitées et spécifiquement définies comme devant être débroussaillées et maintenues en état débroussaillé en vue de la protection des constructions, par un plan de prévention des risques naturels sont passibles d'une amende 4e classe (135 €).

En cas de violation constatée de l'obligation de débroussailler, le maire, ou le cas échéant, le représentant de l'État dans le département met en demeure les propriétaires d'exécuter les travaux dans un délai qu'il fixe.

Autres dispositions prévues dans le code forestier:

Dépôt de déchets

Le dépôt de déchets divers étant une cause fréquente d'incendie, il est interdit à quiconque d'abandonner, de déposer, ou jeter des déchets ménagers, détritus, matériaux ou déchets de quelque nature qu'ils soient.

Un maire doit prendre toute mesure utile pour faire disparaître un dépôt de déchets qui présente un danger d'incendie (art. L. 322-2 du code forestier).

Dans la zone à risques incendies, il est interdit d'abandonner ou d'accumuler des matières susceptibles de s'enflammer.

Défrichement et pâturage après incendie

Après incendie, les bois et forêt ne perdent pas leur destination forestière et tout défrichement reste soumis à autorisation. Le pâturage après incendie est interdit pendant 10 ans. La période d'interdiction dans les landes, garrigues et maquis pourra être réduite par l'autorité administrative.

Le pâturage est autorisé après incinération et brûlage dirigé (art. L. 322-10).

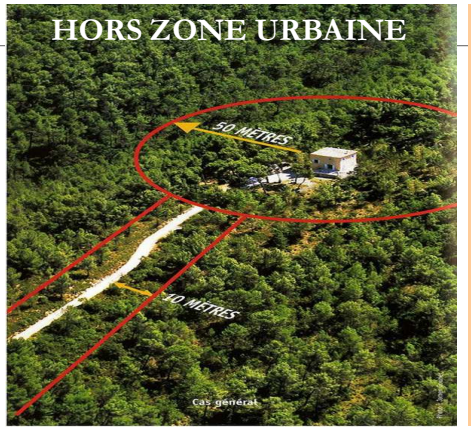

RÉGLEMENTATION DU DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillement est une obligation règlementaire et une condition nécessaire à la protection des personnes et des biens.

Le contexte règlementaire : Origine : Art L.321-5.3 et art. L.322-3 et suivants du Code Forestier Art L. 321-5.3: opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe. Application au Var : Arrêté Préfectoral du 20 avril 2011 Les opérations de débroussaillement sont à la charge du propriétaire du terrain.

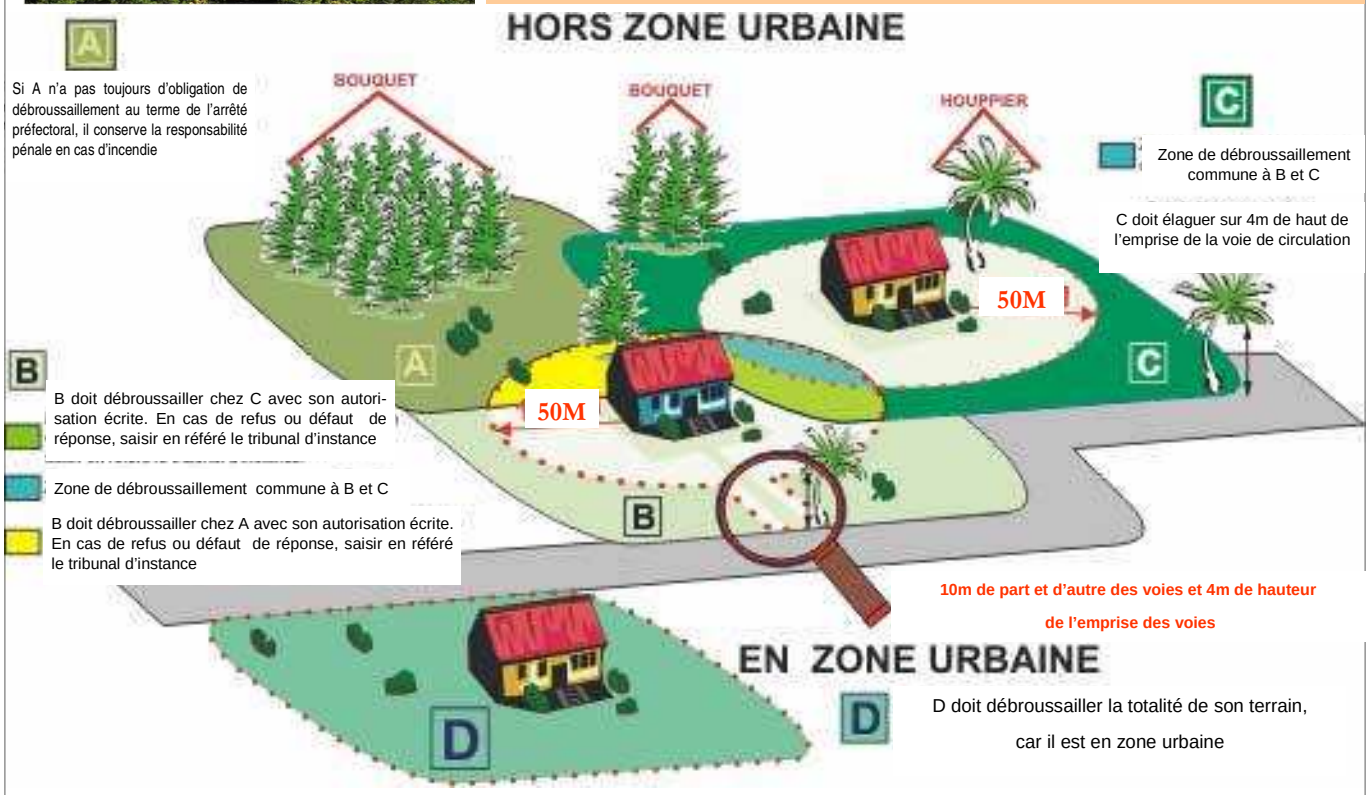

Des moyens et une expérience au service de la recherches des causes

Créée en 2004, sous l'impulsion du Procureur de la République de Draguignan, du Préfet du Var et du Préfet de région à la suite de la saison catastrophique de 2003, la cellule pluridisciplinaire départementale spécialisée en recherches des causes et circonstances des incendies de forêts intervient sur tous les « feux de forêts » et sur tous les « feux péri-urbains » de végétaux. Cette cellule est généralement composée de 3 personnes : – un gendarme, officier de Police Judiciaire – un forestier de l'ONF ou de la DDTM – un sapeur-pompier du SDIS. La cellule travaille uniquement sur l'analyse des vestiges physiques dans le but de retracer le comportement de l'incendie, de localiser le(s) point(s) de départ et éventuellement de déterminer la cause de l'incendie. Dans le cas où celle-ci n'apparaît pas évidente, la cellule donne des orientations sur les hypothèses (cadres des indicateurs d'activités) concernant l'origine de l'incendie et facilite ainsi l'enquête judiciaire. Quelles que soient les circonstances, l'investigation effectuée par l'équipe fait l'objet d'un rapport d'investigations qui est remis au directeur d'enquête en charge de l'incendie, qui l'annexe à son procès verbal. Depuis 2009, une formation a été mise en place au niveau zonal à partir de cette expérience varoise. Aujourd'hui, 11 départements ont pu en bénéficier.

Nous vous proposons d'écouter* le **Colonel Eric MARTIN**, **directeur du SDIS** rappeler les grandes lignes de cette campagne et de rappeler à chacun qu'il est utile, nécessaire et obligatoire de débroussailler les alentours de nos villas.

* http://www.youtube.com/watch?v=UBTNb4UI6T4&feature=player_embedded

Si dans l'été vous croisez des sapeurs pompiers en alerte, en attente dans nos massifs, rappelez-vous qu'il n'est pas interdit de leur offrir des glaces rafraîchissantes, de leur dire un petit mot sympa et même de leur offrir de l'eau (à boire). Ce sont souvent des hommes qui se mettent à disposition pour notre sécurité, il ne faudrait jamais l'oublier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Avril 2011

L'an 2011, le 29 Avril à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie-annexe, salle du verger, sous la présidence de Madame Françoise BARRE, Maire.

Présents : Mme Françoise BARRE, Maire, M. Daniel DIDOLOT, 1er Adjoint, Mme Roseline MISTRAL, 2ème Adjoint, M. Alain BELLEGY, 3ème Adjoint, Mme Dominique BOURRIER, 4ème Adjoint, M. Christophe GONZALEZ, M. Michel JAUBERT, Mme Mireille KRUPA, M. Henri RAIBALDI, Mme Monique RAQUIN, Mme Marie-Rose ROY, M. Yvon VITIELLO.

Absents excusés : M. Daniel MARIA qui a donné pouvoir à M. Michel JAUBERT, M. Christophe SAUVAT qui a donné pouvoir à M. Yvon VITIELLO.

Absent non excusé : M. Eric KNOBLOCH

Secrétaire de séance : Mme Monique RAQUIN

Nombre de membres en exercice : 15 — Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 02 — Nombre de votants : 12

Date de convocation : 01/03/2011

Date d'affichage de la convocation : 13/04/2011.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE.

Le procès verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Extraits des principales délibérations :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DEL.12/2011

Madame Françoise BARRE, Maire, s'étant retirée de la délibération, sous la présidence de Monsieur Daniel DIDOLOT, 1er Adjoint, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 1 abstention (M. Christophe GONZALEZ).

Vote le CA 2010 qui se résume comme suit :

Budget principal M.14

Recettes de fonctionnement :	1 528 117,92
Dépenses de fonctionnement :	1 277 883,79
Résultat de fonctionnement 2010 :	250 234,13
Résultat 2009 reporté :	710 781,81
Affectation au compte 1068 :	363 067,00
Résultat de clôture :	597 948.94
Recettes d'investissement :	1 002 641,44
Dépenses d'investissement :	985 945,52
Résultat d'investissement 2010 :	16 695,92
Résultat 2009 reporté :	- 363 066,61
Résultat de clôture :	- 346 370,69
Résultat global de clôture :	+ 251 578,25

Budget eau/assainissement M 49

Recettes de fonctionnement :	124 149,57
Dépenses de fonctionnement :	119 855,87
Résultat de fonctionnement 2010 :	4 293,70
Résultat 2009 reporté :	- 18 866,97
Résultat de clôture :	- 14 573,27
Recettes d'investissement :	209 915,70
Dépenses d'investissement :	90 361,51
Résultat d'investissement 2010 :	119 554,19
Résultat 2009 reporté :	- 101 926,03
Résultat de clôture :	+ 17 628,16
Résultat global de clôture :	+ 3 054,89

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

BUDGET PRIMITIF 2011 DEL.13/2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2011 qui se résume comme suit :

Budget principal M 14

Recettes de fonctionnement :	1 475 930,00
Excédent 2010 reporté :	597 949,00
Total recettes fonctionnement :	2 073 879,00
Dépenses de fonctionnement :	2 073 879,00
Recettes d'investissement :	1 586 431,00
Dépenses d'investissement :	1 240 060,00
Déficit 2010 reporté :	346 371,00
Total dépenses de fonctionnement :	1 586 431,00

Budget eau/assainissement M 49

Recettes de fonctionnement :	69 160,00
Dépenses de fonctionnement :	87 471,00
Déficit 2010 reporté :	14 573,00
Total dépenses fonctionnement :	102 044,00

Déficit prévisionnel 2011 : 32 884,00
Recettes d'investissement : 172 415,00
Excédent 2010 reporté : 17 628,00
Total recettes : 190 043,00
Dépenses d'investissement : 157 157,00
Excédent d'investissement 2011 : 32 886,00
Compte tenu de l'équilibre d'ensemble, il est décidé de ne pas abonder la section de fonctionnement par une subvention d'exploitation du budget M 14.

COMPTES DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL DEL.14/2011
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Considérant que les comptes administratifs 2010 et les comptes de gestion 2010 sont en concordance,
Vote les comptes de gestion 2010 du Receveur Municipal des budgets suivants :
Budget principal 2010 M.14
Budget eau assainissement 2010 M.49

FISCALITE LOCALE DEL.15/2011
Sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales, et donc de reconduire les taux communaux suivants :
Taxe d'habitation : 11,98
Foncier bâti : 10,71
Foncier non bâti : 50,11

SUBVENTIONS DEL.16/2011
Sur proposition de la commission des finances,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Article	LIBELLES	Reel 2010	BP 2011	Observations
65736	C.C.A.S.	19 000,00	19 250,00 €	
	TOTAL 65736	19 000,00	19 250,00 €	
6574	Amicale chasseurs	1 000,00	1 000,00 €	
	A.N.A.C.R.	80,00	80,00 €	
	AS Callas	8 500,00	9 000,00 €	
	C.E.P.A.I.	900,00	1 000,00 €	
	Festival musique Callas	6 000,00	6 000,00 €	
	F.N.A.C.A.	115,00	115,00 €	
	Lei Caminaïre	350,00	350,00 €	
	Callas InterCulturel	1 525,00	1 525,00 €	animationsJeunesse
	Callas InterCulturel	1 000,00	1 500,00 €	Animations locales
	Callas InterCulturel	1 525,00	1 525,00 €	Foire artisanale
	Réveil Callassien	3 000,00	3 500,00 €	
	Coopérative scolaire	4 000,00	4 000,00 €	
	Tennis Club	500,00	500,00 €	
	Prévention routière	50,00	50,00 €	
	D.D.E.N. union du Var	50,00	50,00 €	
	S.I.O.T. Callas	100,00	300,00 €	
	S.I.O.T. Callas St Laurent	14 063,00	13 000,00 €	
	A.C.R.P.C. CALLAS	500,00	500,00 €	
	A.Usagers Gare les Arcs	100,00	100,00 €	
	ARPAF	500,00	1 000,00 €	
	Amicale quartiers	200,00	300,00 €	
	Acti – Neurones	200,00	300,00 €	
	La Boule Callassienne	700,00	700,00 €	
	FOL cinéma	1 622,00		
	Les Ptits écureuils	250,00		
	Ass, Maires de Vendée	300,00		
	TOTAL 6574	47 130,00	46 395,00 €	
	TOTAL GENERAL	66 130,00	65 645,00	

TARIF DES SERVICES COMMUNAUX DEL.17/2011

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu la délibération n° 10/2008 fixant les tarifs des services communaux, considérant qu'il convient de réajuster les tarifs de la cantine scolaire (actuellement les repas élève à 2,20 € et adulte à 3,50 €), ainsi que la location de la salle Beaujour, vote les tarifs suivants :

Cantine scolaire : Repas élèves : 2,30 € - repas adultes : 3,70 € - à compter de la rentrée scolaire 2011/2012.

Location salle Beaujour :: 350,00 €/jour à compter du 1er Octobre 2011.

Location de la vaisselle : 50,00 €/jour à compter de la date exécutoire de la présente délibération.

Les autres tarifs sans changement.

PROGRAMME DE TRAVAUX SOUMIS A DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DU CONSEIL REGIONAL

DEL.24/2011 – Bd des Poilus

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, vu la délibération n° 03/2011 du 9 Mars 2011, approuvant le projet de rénovation des VRD du Bd des Poilus, et sollicitant une subvention au titre de la D.E.T.R.,

Considérant que cette voie, RD 25 en agglomération, est un axe routier majeur pour les échanges entre la Côte et le Haut Var,

Considérant que ces travaux, dont le montant est estimé à 578 480,00 € HT, ne pourront être réalisés sans les aides de la Région et du Département,

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional, l'inscription de cette opération au programme de subventions de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général du Var, l'inscription de cette opération au programme de subventions hors enveloppe du Conseil Général du Var.

DEL.25/2011 -Rénovation de la Chapelle de Pennafort.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, approuve le dossier de projet de travaux de restauration de la chapelle Notre Dame de Pennafort, pour un montant estimé à 479 500,00 € HT.

Considérant que ces travaux ne pourront être réalisés sans les aides de la Région et du Département,

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional, l'inscription de cette opération au programme de subventions de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général du Var, l'inscription de cette opération au programme de subventions hors enveloppe du Conseil Général du Var.

DEL.26/2011 AMENAGEMENT DE LA PLACETTE DES ACACIAS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vu l'arrêté ministériel de subvention du 9 Février 2011, attribuant une subvention exceptionnelle de l'Etat d'un montant de 15 000,00 €, confirme la décision d'aménagement de la placette des acacias pour un montant HT de 164 957,00 €.

Considérant que ces travaux ne pourront être réalisés sans les aides de la Région et du Département, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional, l'inscription de cette opération au programme de subventions de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général du Var, l'inscription de cette opération au programme de subventions hors enveloppe du Conseil Général du Var.

ENVELOPPE DE SUBVENTION 2011 DU CONSEIL GENERAL VAR

La Commune reste dans l'attente des modalités établies par le Conseil Général pour l'enveloppe 2011.

Il sera peut être possible de demander le versement d'une 3ème tranche de subvention sur l'enveloppe 2011, pour l'extension de l'école, dont la programmation prévoyait un montant de subvention de 118 000,00 € pour cette 3ème tranche.

ACQUISITION IMMEUBLE AC.146 DEL. 27/2011

Le Conseil Municipal, Vu la délibération n° 53/2010 du 26 Novembre 2010, chargeant le Maire de préempter l'immeuble cadastré AC 146, A l'unanimité, Approuve l'acquisition de cet immeuble au prix de 57 000,00 € auquel s'ajoutent les frais suivants :

Frais d'adjudication : 4 584,55 €.

Frais de publication : 500,00 € HT

Salaire du Conservateur : 62,00 €

12,00 € au titre de l'état hypothécaire

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011, article 2111.

ACQUISITIONS FONCIERES POUR REGULARISATION DE VOIRIES DEL.28/2011

Chemin Notre Dame

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, entendu l'exposé de Monsieur DIDOLOT, 1er Adjoint, relatif à la régularisation de l'emprise du chemin Notre Dame, et le plan de cession établi par le cabinet Patrick HENRY, géomètre, à l'unanimité, décide l'acquisition des 80 m2 nécessaires à la régularisation du chemin Notre Dame, à prendre sur la parcelle cadastrée B n° 435, appartenant à Madame Isabelle MARIANI, au prix de 10 400,00 €.

Autorise le Maire à signer tout document et acte relatifs à cette affaire. dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011, article 2111.

Chemin de Colle Blanche

Il reste quelques accords à trouver avec des riverains pour terminer l'aménagement de ce chemin.

PROGRAMMES DE TRAVAUX OU D'ETUDES FAISANT L'OBJET D'UNE CONSULTATION

Le Maire informe des consultations en cours :

Chemin des Blimouses

Chemin de Colle Blanche et Ferrage

Ouverture des plis en MAPA le 12 Mai à 14 H.

Consultation des B.E.T. pour la maîtrise d'œuvre du Bd des Poilus.

Dossier en cours de finalisation.

Pour les MAPA, concernant les travaux de bâtiment et voirie, l'examen des offres sera confié à la commission des finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Budget

Budget

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Compte	Libellés	Montants
11	Charges à caractère général	345218
67	Charges exceptionnelles	110
12	Charges de personnel	624402
66	Charges financières	42777
65	Autres charges de gestion	185260
42	Opérations d'ordre transfert entre section	80116
	TOTAL	1277883

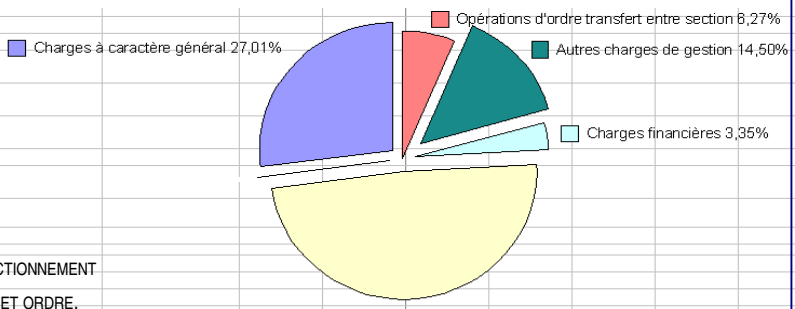

LES CHARGES DE PERSONNEL REPRÉSENTENT 50 % DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CE QUI EST UN TAUX TOUT À FAIT DANS LA NORME POUR UNE COMMUNE DE CET ORDRE.

RECETTES FONCTIONNEMENT

Compte	Libellés	Montants
13	Atténuation charges	17639
42	Opérations d'ordre transfert entre section	76256
70	Produits des services	41255
73	Impôts et taxes	1017944
74	Dotations et participations	349103
75	Autres produits gestion courante	19260
77	Produits exceptionnels	6660
	TOTAL	1528117

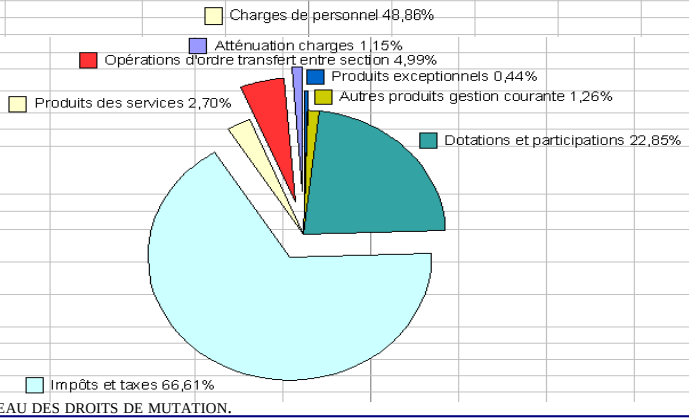

L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE PERMET DE MAINTENIR LES RECETTES À UN NIVEAU SATISFAISANT SANS AUGMENTER LA PRESSION FISCALE.

LA CRISE IMMOBILIÈRE A EU UN IMPACT SUR LES RESSOURCES DE LA COMMUNE AU NIVEAU DES DROITS DE MUTATION.

DEPENSES INVESTISSEMENT

Compte	Libellés	Montants
40	Opérations d'ordre transfert entre section	76256
41	Opérations patrimoniales	1370
16	Remboursements d'emprunts	92204
20	Frais d'études	56978
21	Acquisitions	117214
01	Déficit reporté	363067
23	Travaux	641924
	TOTAL	1349013

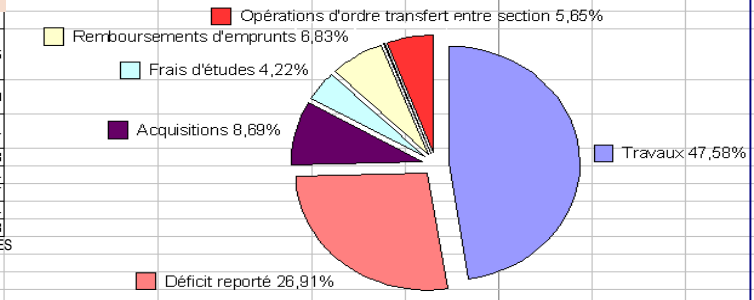

L'ENDETTEMENT MESURÉ DE LA COMMUNE PERMETTRA DE DÉGAGER DES MOYENS NÉCESSAIRES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS.

RECETTES INVESTISSEMENT

Compte	Libellés	Montants
40	Opérations d'ordre transfert entre section	80116
41	Op,patrimoniales	1370
16	Emprunts	302943
10	Dotations	442559
13	Subventions	175653
	TOTAL	1002641

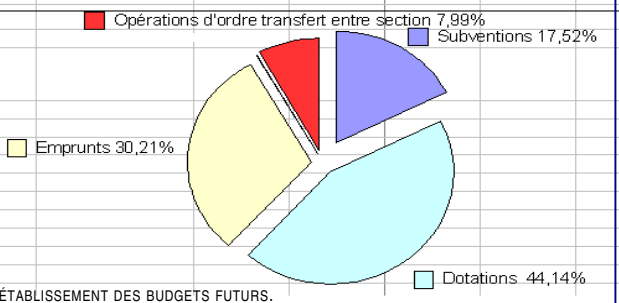

LA DIMINUTION DES SUBVENTIONS EST UNE DONNÉE IMPORTANTE À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES BUDGETS FUTURS.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES DEVRONT ÊTRE IMAGINATIVES POUR POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.

Evolution des produis par rapport aux taxes

	Tx Taxe Habitation	Tx Foncier Bâti	Produit Taxe Habit.	Produit Fonc. Bâti
2002	10,98	9,71	262845	150328
2003	10,98	9,71	270327	155457
2004	10,98	9,71	296631	167962
2005	10,98	9,71	314127	176505
2006	11,98	10,71	369053	207164
2007	11,98	10,71	382641	213129
2008	11,98	10,71	394621	220733
2009	11,98	10,71	421696	236048
2010	11,98	10,71	440025	247508
2011	11,98	10,71	454760	258967

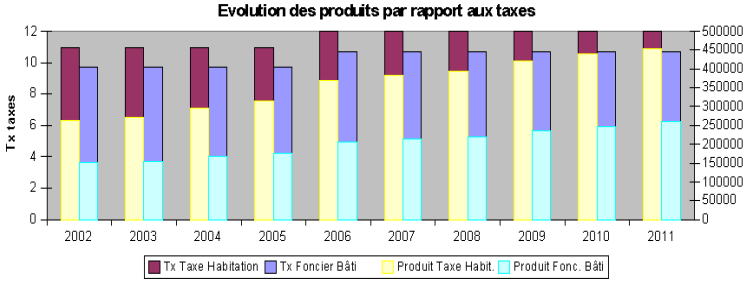

L'évolution du produits des taxes continue à croître ce qui permet de conserver des taux d'impositions stables.
Malgré la crise que nous avons traversée il est à noter que l'évolution du produit des taxes a conservé une croissance linéaire.
Cela tend à démontrer l'attrait de notre commune qui a continué à évoluer démographiquement.
Grâce au PLU, cette politique de maîtrise de la pression fiscale pourra être maintenue tout en poursuivant les investissements.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Le Gouvernement a fixé les dates de scrutin pour l'élection présidentielle et les élections législatives.
Election présidentielle : premier tour de scrutin : dimanche 22 avril 2012, second tour : dimanche 6 mai 2012.
Elections législatives : premier tour de scrutin : dimanche 10 juin 2012, second tour : dimanche 17 juin 2012.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAR
Installations classées pour la protection de l'environnement
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Avec publication de l'étude d'impact
COMMUNES DE CALLAS ET DE LA MOTTE

En exécution de l'arrêté préfectoral du 23 mai 2011, une enquête publique, avec publication de l'étude d'impact, se déroulera du **27 juin au 29 juillet 2011 inclus**, en mairies de Callas et de La Motte et concernera la demande présentée par la SAS SOMECA - dont le siège social est situé : ZI Les Consacs, BP 37, 83171 Brignoles cedex - en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de dolomies et de calcaires, dite « La Catalane » (renouvellement et extension) et des installations de traitement des matériaux, aux lieux-dits "Le Petit Clos Pouiri » sur la commune de Callas et « L'Eouvière » sur la commune de La Motte.
Cette demande porte sur une superficie totale de 124 ha environ, une production annuelle moyenne de 1,25 million de tonnes et une durée d'exploitation de 30 ans. Les installations projetées figurent aux rubriques 2510-1, 2515-1 et 2517-2 de la nomenclature des installations classées.
Le dossier de l'opération, assorti d'une étude d'impact, sera déposé en mairies de Callas et de La Motte où il sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
Mme Gisèle FERNANDEZ-BOLARD, urbaniste (en pré-retraite), a été désignée commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Toulon et se tiendra à la disposition du public où elle recevra toutes déclarations, observations et contre-propositions :

En mairie de Callas :
- le 27 juin 2011, de 14 h à 17 h
- le 6 juillet 2011, de 9 h à 12 h
- le 13 juillet 2011, de 14 h à 17 h
- le 21 juillet 2011, de 9 h à 12 h
- le 29 juillet 2011, de 14 h à 17 h

En mairie de La Motte :
- le 29 juin 2011, de 9 h à 12 h
- le 6 juillet 2011, de 14 h à 17 h
- le 13 juillet 2011, de 9 h à 12 h
- le 21 juillet 2011, de 14 h à 17 h
- le 29 juillet 2011, de 9 h à 12 h

Des observations pourront également lui être adressées, par écrit, en mairie de Callas ou de La Motte.
La décision susceptible d'intervenir, à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance, à la préfecture et en mairies de Callas et de La Motte, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

DÉTECTEURS DE FUMÉE Chaque année en France, plus de 10 000 personnes sont blessées et 800 périssent dans des incendies domestiques. L'installation d'un détecteur de fumée est rendu obligatoire dans toutes les habitations individuelles ou collectives et cela, au plus tard le 8 mars 2015.

- Loi du 09/03/2010 : JO 10/03/2010
- Décret du 10/01/2011 : JO 11/01/2011

- **C'est l'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire**, qui devra installer le détecteur de fumée normalisé, veiller à l'entretien et au bon fonctionnement.
- **Dans le cadre d'une location nue**, le locataire aura l'obligation d'installer ce dispositif et de l'entretenir.
- Ces obligations incombent **au propriétaire bailleur** pour les locations saisonnières, les logements de fonction, les logements foyers, les locations meublées et les résidences hôtelières à vocation sociale.

L'occupant du logement, ou le propriétaire, ou l'organisme agréé devra remettre une attestation à l'assureur, garantissant ainsi les dommages d'incendie.

Emplacement des détecteurs

Il est naturellement conseillé de fixer les détecteurs de fumée au plafond :
- Un à chaque étage de la maison, y compris au sous-sol
- Un près de votre chambre afin de l'entendre
- Éviter les salles de bains, la proximité des appareils de chauffage, près des fenêtres et des ventilateurs de plafond

ADIL VAR (Agence Départementale d'Information pour le Logement) 90 Avenue Jean Boyer 83300 DRAGUIGNAN - Tél : 04.98.10.53.63

LES CHATS « On peut juger de la grandeur d'une nation à la façon dont les animaux y sont traités » Gandhi

La commune de Callas est adhérente depuis 2009 de l'A.R.P.A.F. (association pour la régulation et la protection des animaux familiers) association installée sur le canton de Fayence qui œuvre pour la stérilisation des chats errants afin de limiter leur prolifération. Quand on sait qu'un couple de chats, sans intervention de stérilisation, fait en 5 ans 15 500 chatons, on peut s'imaginer l'impact sur nos lieux de vie : des milliers de chats dans les rues du village et dans la campagne, cherchant de la nourriture dans les ordures ménagères, traversant devant les voitures et les scooters de nos enfants : la dangerosité provoquée et bien sûr l'insalubrité !
Notre vétérinaire, Madame Anne-Lyse MARTIN, est une partenaire précieuse dans cette démarche de stérilisation.
Madame Isabelle VALENTINELLI est à remercier tout spécialement pour la tâche qu'elle accomplit quotidiennement, aidée par quelques unes de ses amies, en s'occupant de nourrir, soigner et aider à la capture des chats afin de les stériliser. Elle rend ainsi un grand service à la collectivité !
Le principe est de regrouper les chats sur des lieux de distribution de nourriture afin de mieux les capturer pour assurer leur stérilisation.

L'ESPACE DE TRI SELECTIF - PLACE DU 18 JUIN 1940

Cet espace de tri sélectif, mis en place en 2010, est un modèle du genre car toujours propre. Nous tenons à féliciter les utilisateurs pour leur sens civique. Il est vrai que ce lieu, très en vue et encadré de végétation fleurie, incite au respect. Nous rappelons que les objets encombrants qui ne doivent pas être déposés dans ou autour des récepteurs d'ordures ménagères ou de tri sélectif doivent être évacués vers la déchèterie - quartier les Vènes - sur la D 562. C'est gratuit pour tous les particuliers jusqu'à 12 m³ (ou 3 tonnes par an).

Il vous faut posséder un badge, celui-ci peut-être demandé à la C.A.D. ou à la réception de la déchèterie qui le demandera pour vous à la C.A.D., pour cela il vous faudra produire les photocopies d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule utilisé et d'un justificatif de domicile (modèle de demande de badge ci-dessous)

Les professionnels devront aussi être munis d'un badge.

Pour tout renseignement : n° vert 0800.18.34.13 decheterie@dracenie.com et www.dracenie.com

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Callas : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h – mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h – fermé le dimanche.

Les points de tris sélectifs à Callas sont :

- Place du 18 juin 1940 ;
- Stade (petit parking du haut) desservant aussi bien le stade que le voisinage et les H.L.M. ;
- Pont de Fer ;
- Ecole (côté route de la Colle-Boussague)

Les conteneurs à vêtements se trouvent :

- sous le stade ;
- après la chapelle Saint-Laurent, direction Peyblou.

Nous rappelons toutefois qu'une collecte des encombrants a lieu une fois par mois, devant votre portail ou en bout de voie, le 2e mercredi du mois, en principe le matin. Pour cela, vous devez vous inscrire à l'avance (au moins 5 jours) à la mairie. Il est préférable de sortir vos encombrants le matin tôt, plutôt que la veille au soir, car cela pourrait générer des dépôts sauvages s'ajoutant aux vôtres.

Attention : tout dépôt sauvage est passible d'une amende pouvant aller de 35 € à 1.500 € !

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

Réservé aux particuliers (accès gratuit)

DEMANDE DE BADGE D'IDENTIFICATION :
ACCÈS DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

N° de téléphone : ..... Adresse mail .....

Un badge d'identification par foyer vous sera remis gratuitement, sur présentation ou envoi des documents suivants (conservés par la CAD) :

- ☐ photocopie d'une pièce d'identité
- ☐ photocopie de la carte grise du ou des véhicules utilisés
- ☐ justificatif de domicile (de moins de 3 mois) mentionnant l'adresse du demandeur

Formulaire à remplir accompagné des pièces à joindre et à nous retourner :

- **soit par courrier à l'adresse suivante :** *Communauté d'Agglomération Dracénoise Square Mozart BP 129 – 83004 DRAGUIGNAN Cedex* ; votre badge vous sera ainsi délivré par retour de courrier,
- **soit par mail** decheterie@dracenie.com ou sur le site de la CAD : www.dracenie.com Votre badge vous sera ainsi délivré par retour de courrier,
- **soit à la Direction de l'Environnement de la CAD : le pont de Lorgues 83300 DRAGUIGNAN, du lundi au vendredi (8h30-12h et 13h30-17h),**
- **soit dans les déchèteries communautaires de la Dracénie.**

Date et signature :

IMPORTANT : tout particulier se présentant en déchèterie ou quai à encombrants sans badge d'identification, se verra refuser l'accès au site ; l'accès est gratuit pour les particuliers dans la limite de 3 tonnes par an (apports payants au-delà de ce seuil)

Pour tout renseignement : N° Vert 0 800 18 34 13

www.dracenie.com ou par mail : decheterie@dracenie.com

LA PISCINE DE BARGEMON

Callas possède le stade, Figanières le gymnase, Bargemon la piscine. C'est ainsi que, dans un esprit communautaire et afin de ne pas multiplier les grosses infrastructures dont la réalisation et l'entretien coûtent cher, il a été prévu d'un commun accord, un équipement important par commune.

En ce qui concerne la piscine qui se trouve à Bargemon, la C.A.D. ayant fait des travaux conséquents en 2010 de chauffage et d'une couverture thermique, la piscine bénéficie d'un meilleur confort et de périodes d'utilisation plus étendues.

La piscine est ouverte depuis mai dernier. Durant l'été, elle sera ouverte du lundi au samedi de 10 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 18 h. En septembre, elle sera ouverte les mardis et jeudis de 10 h 30 à 16 h, les mercredis et samedis de 12 h à 17 h et les vendredis de 11 h à 16 h.

Contact piscine de Bargemon : 04.94.76.79.25

Prix d'entrées : adultes 2, 80 €, carnet de 10 tickets = 22,10 € - jeunes de 5 à 16 ans : 1,40 €.

Gratuité totale : les enfants de moins de 5 ans, centres aérés, personnes âgées de 60 ans et plus, non imposables sur le revenu, handicapés dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 80 % et non imposables sur le revenu, chômeurs inscrits à pôle emploi et bénéficiant d'une allocation chômage inférieure au S.M.I.C., bénéficiaires du RSA.

Tarifs réduits : personnes âgées de 60 ans et plus dont l'imposition sur le revenu est égale ou inférieure à 1.000 €.

Les piscines Jean BOITEUX et Alex JANY de Draguignan sont aux mêmes tarifs. Contact à la C.A.D.

service des sports : 04.94.50.23.92 - cad@dracenie.com - www.dracenie.com

TED PETIT BUS – THEATRE DE DRAGUIGNAN - SAISON 2011/2012

Soucieux de l'amélioration des conditions de vie des habitants de la Dracénie, les élus de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ont mis en place des navettes de TED Petit Bus afin de permettre à chacun d'entre vous de se rendre au théâtre.

Ce service est mis en place pour la nouvelle saison théâtrale et propose pour 12 spectacles sélectionnés de voyager avec Ted Petit Bus.

L'objectif de cette opération est double : proposer une alternative en terme de transport aux habitués du théâtre qui s'y rendent en voiture et permettre l'accès au plus grand nombre à la culture.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de réserver son transport au plus tard 7 jours avant le spectacle au 0 800 65 12 20 (appel gratuit). La charte d'utilisation est disponible sur le site internet www.tedbus.com. La tarification est de 2 € l'aller.

Voici pour le service TED PETIT BUS, la programmation totale est consultable sur la plaquette disponible au théâtre ou dans les offices de tourisme.

Réservations

Achetez votre carte « libre saison » et vos billets au tarif carte au theater:

- du 1er au 30 juillet : du mardi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 30, le samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30
- dès le 23 août : du mardi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30

par téléphone : au 04 94 50 59 59 de 13 h 30 à 18 h 30 (paiement par CB ou envoi d'un chèque dans les 5 jours suivant la réservation)

par courrier : adressez votre bulletin de réservation et votre règlement à : Théâtres en Dracénie, bd G. Clemenceau, 83300 Draguignan

Selection Ted Petit Bus

SEPTEMBRE Samedi 1er octobre à 20 h 30 : CIRQUE (18 acrobates) - Le grand C

OCTOBRE Vendredi 14 octobre à 20 h 30 : DANSE (11 danseurs) Ballet d'Europe – Folavi et duos

NOVEMBRE Jeudi 24 novembre à 20 h 30 : MUSIQUE Yael Naïm (victoire de la musique 2011 «artiste-interprète féminine de l'année»)
Samedi 26 novembre à 20 h 30 : MUSIQUE (chants polyphoniques corses) Mistico Mediterraneo

DECEMBRE Mardi 13 décembre à 20 h 30 : CIRQUE/DANSE (10 acrobates et danseurs) Foté Foré

FEVRIER Mardi 14 février à 20 h 30 : MUSIQUE Angélique Ionatos et Katerina Fotinaki « Anatoli » (elles sont deux, venues de Grèce, voix envoûtantes et guitares incandescentes)
Vendredi 24 février à 20 h 30 :THEATRE Les amis du placard (Une comédie de Gabor Rassov avec Didier Bénureau, Romane Bohringer

MARS Mardi 20 mars à 20 h 30 :THEATRE Les Bonnes (création 2011) de Jean Genet

AVRIL Mardi 17 avril à 20 h 30 : THEATRE Tartuffe (création 2011) de Molière
Jeudi 19 avril à 20 h 30 : MUSIQUE Renaud Capuçon / Frank Braley Les « Sonates » de Beethoven

MAI Mardi 15 mai à 20 h 30 : CIRQUE L'art de la Fugue (création 2011) Musique Jean-Sébastien Bach
Mardi 22 mai à 20 h 30: MUSIQUE Orient mon amour «Mélodies et poèmes des rivages méditerranéens» un voyage exceptionnel avec dix sept artistes)

LES CIRQUES

Quel plaisir de voir les cirques s'installer en contrebas du village. Les forains ainsi que leurs animaux y sont heureux car ils ont de la place, une belle vue, la commune leur fournit l'eau et l'électricité et la famille BURALLI met à disposition son terrain. La municipalité l'en remercie et espère continuer à favoriser cet accueil qui ravit petits et grands !

À venir : Grand Cirque Royal du 11 au 14 Juillet, Cirque Alexia les 11 et 12 Août et Zoo Circus les 3 et 4 Septembre.

LA FOIRE COMMERCIALE ET LES VIEUX METIERS.

La foire commerciale ou foire de la Saint-Joseph est une foire traditionnelle à Callas.

Elle avait lieu auparavant le 19 mars, jour de la Saint-Joseph, et cela tombait souvent un jour de semaine alors que tout le monde travaillait. Depuis deux ans, la municipalité qui organise cet évènement a cru bon de programmer la foire le dimanche le plus proche du 19 mars. Cela s'est avéré concluant donc nous continuerons dans ce sens.

Une vingtaine d'exposants sont venus cette année pour la foire et nous l'avons agrémentée d'une exposition des « vieux métiers » qui s'est développée tout le long de la rue Saint-Eloi. Ce fut un bonheur de se promener ce jour-là et rencontrer la dentelière, la chapelière, le barbier, la lavandière, le facteur, le garde-champêtre, et bien d'autres métiers anciens, tous représentés d'une manière authentique, avec des costumes d'époque très raffinés…Environ 25 stands tenus par les membres de l'association « Giens 1900 » qui s'exposent ainsi de ville en village, pour qui veut les recevoir. Pour nous à Callas, c'est un peu spécial, nous avons Marie-Thérèse ASTIER, callassienne, qui fait partie de la troupe. C'est donc avec toute l'amitié que nous lui portons que nous avons reçu ses amis parmi lesquels Denis et Roger qui ne sont pas des moindres !

Marie-Thérèse expose du 4 au 12 Juillet ses « trésors de greniers » à la Galerie Saint-Eloi. Elle nous fera découvrir des merveilles du passé.

Festival de Musique Ancienne de Callas

17 – 28 juillet 2011

"LE BAROQUE AU FÉMININ"

Dimanche 17 juillet : CALLAS, Église N.-D. de l'Assomption 21h
D'amore e di furia
Antonio Vivaldi
Gemma Bertagnolli soprano
Ensemble Dolce &Tempesta, 7 instrumentistes
Stefano Demicheli : clavecin & direction

Jeudi 21 juillet : FIGANIÈRES, Église Saint-Michel 21h
Ferveur et extase : l'amour aux deux visages (Marie & Didon)
Cavalli, Faggioli, Falconieri, Monteverdi, Rossi, Scarlatti, Strozzi
Stéphanie d'Oustrac mezzo-soprano
Ensemble Amarillis, 8 instrumentistes
Héloïse Gaillard & Violaine Cochard direction

Vendredi 22 juillet : **CLAVIERS**, **Église Saint-Sylvestre 21h**
Extase, fastes et pénitence
Bernier, Campra, Charpentier, Couperin, Danielis, Du Mont
Raphaële Kennedy & Anne Magouët dessus
Ensemble Da Pacem, 3 instrumentistes
Raphaële Kennedy & Pierre Adrien Charpy : direction

Dimanche 24 juillet : **CHÂTEAUDOUBLE**, **Église N.-D.-de-l'Annonciation 21h**
Une femme compositeur sous le règne de Louis XIV
Portrait d'Élisabeth Jacquet de la Guerre
Emmanuelle de Negri soprano
Ensemble Les Dominos, 4 instrumentistes
Florence Malgoire & Blandine Rannou solistes

Mardi 26 juillet : **MONTFERRAT**, **Salle polyvalente 21h**
Portraits de femmes méditerranéennes
Cyrille Gerstenhaber soprano
Ensemble XVIII-21 Le Baroque nomade, 6 instrumentistes
Jean-Christophe Frisch : flûte & direction

Jeudi 28 juillet : CALLAS, **Église N.-D. de l'Assomption 21h**
Sirènes Baroques
Haendel, Porpora, Durante, Scarlatti, Vivaldi
Dorothée Lorthiois soprano & Paulin Bündgen contre-ténor
Ensemble Céladon, 3 instrumentistes
Paulin Bündgen : contre-ténor & direction

Renseignements & réservations :
Festival de Musique Ancienne de Callas ***Centre Beaujour* – 83830 Callas**
Bureau de Tourisme : Tél. 04.94.39.06.77 - Fax 04.94.39.06.79
callastourisme@dracénie.com - www callas-festival.com

Le domaine **LA BASTIDE DU PLAN** est situé sur la route de Draguignan, au sud du Centre de Secours de Callas.

Depuis 3 années, la famille Just vinifie au domaine une partie de sa production, essentiellement du vin rosé AOC Côtes de Provence et du vin de Pays.
Le millésime 2009 de rosé AOC Côtes de Provence a obtenu une médaille d'or au Salon de l'Agriculture à Paris.
Du vin rouge et du vin blanc AOC Côtes de Provence sont également conditionnés en bouteilles.
Cette année, des travaux ont été réalisés : agrandissement de la cave, construction d'un caveau de dégustation et d'un local de stockage. L'ouverture de ces nouveaux locaux est prévue courant juillet 2011.

Vous pouvez venir découvrir notre Domaine et déguster le vin de votre choix.
Ouvert tous les jours de 10 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00, fermé le dimanche.
Pour la période estivale de juin à septembre tous les jours de 10h à 12h et de 15h à 19h, sauf le dimanche après-midi.

La nouvelle plantation de vignes faite en février 2010, à l'entrée du village, donnera ses premiers raisins en septembre 2012. Un vieux cépage, le Tibouren, fera sûrement un excellent vin rosé !

Jean-Michel JUST

EARL Domaine du Plan 83830 CALLAS
Tel: 06.87.46.46.64 - domaineduplan@free.fr

Une pluie de Médailles en 2011 au **MOULIN DE CALLAS** pour une récolte exceptionnelle : 3 en Or, 3 en Argent et 4 en Bronze.
Une belle consécration pour un millésime très végétal aux arômes d'herbes vertes, artichaut cru, amande fraîche à découvrir à la boutique du Moulin et aussi les nouveautés : le coffret de nos 3 huiles d'olive sous la signature «Terres du Var» qui engage les producteurs varois pour une agriculture locale durable ; les olives vertes en saumure de nos vergers.
www.moulindecallas.com

Mathieu BERENGUIER

La Boutique du Moulin est ouverte toute l'année:
Visite, dégustation et vente directe de 10h/12h et 14h/18h.
L'été : de 10h/12h et 15h/19h. Fermé le dimanche
Groupes : visite commentée de l'atelier de trituration et dégustation sur RDV.
Commandez en ligne sur : www.moulindecallas.com

SARL LE MOULIN DE CALLAS, Quartier les Ferrages, 83830 CALLAS
Tel : 0033 (0)4 94 39 03 20 Télécopie: 0033 (0)4 94 39 03 21

Changement de propriétaire :

Depuis septembre 2010, nous avons de nouveaux restaurateurs à **LA GROTTE ITALIENNE**, crêperie, pizzeria, restauration traditionnelle, spécialités italiennes, vente de boissons à consommer sur place ou à emporter.

LA GROTTE ITALIENNE, 19 RUE ST ELOI 83830 CALLAS
Tel: 09.51.87.92.88 Port.: 06.16.80.34.69

LES ECURIES DU MARECHAL - LES 4 CHEMINS à CALLAS

Ingrid et Thierry PETIT sont heureux de vous présenter « les écuries du maréchal » qui vous accueillent dans un cadre de verdure pour la pratique de l'équitation encadrée par des professionnels , de l'entraînement au dressage en compétition, en passant par la pension en box comme « au pré », ainsi que le travail des chevaux sans oublier le « poney-club » ouvert depuis février 2011 où sont déjà inscrits une vingtaine de licenciés.

Nous pratiquons différentes disciplines tels que le saut d'obstacles, le dressage, la voltige, les balades à poneys, etc…et nous offrons d'autres prestations tels que la location de nos installations, le coaching en compétition et la maréchalerie.

Nous serons très heureux de vous recevoir nombreux dans nos installations. Tél. : 06.18.68.29.38

Ingrid et Thierry PETIT

PETITES ANNONCES

La P'tite Boutique

On y trouve tout

Bricolage - outillage - jardin - électricité - jouets
Vaisselle - produits entretien - quincaillerie
Fournitures bureautique - cartes postales
produits saisonniers ….

Rue Saint Eloi - 83830 CALLAS
Tel: 09.51.55.37.54

G.C.P.T

GOUDRONNAGE CALLASSIEN
TRAVAUX PUBLICS

* Accès villas
* parking
* rénovation chemins
* Goudronnage couleur

RD25 Le Plan Ouest 83830 CALLAS
Tel : 06.08.09.81 - 06.50.01.39.55
goudronnagecallassien@orange.fr

NIDS D'ABEILLES

Monsieur MATIWEJKO (apiculteur) vous propose ses services pour intervention rapide sur tout nid d'abeilles ou d'essaims vagabonds dans les limites du possible et d'accessibilité.

Vous pouvez le contacter : Chemin des Issarts - 83830 CALLAS
Tel. : 04 94 47 83 67 (messagerie).

Monsieur BERTIN intervient également. Vous pouvez le contacter au :
04 94 67 82 83 (messagerie)
ou 06 64 51 75 53 (en cas d'urgence)

LES DEFIBRILLATEURS A CALLAS

Callas possède quatre défibrillateurs. Ils sont installés :
-au centre de secours - lié à l'ambulance ;
-à la clinique des Oliviers ;
-au stade de football ;
-au bar Saint-Eloi - Place Clemenceau

ATOUT SERVICE +

Service à la personne
Route de Bargemon - 83830 CALLAS
Tel : 06.23.14.18.27 / 09.72.90.82.93
Du lundi au vendredi : 9h-12h 14h-19h

Retrouvez nos prestations
(ménage, jardinage, bricolage, repas, courses, promenade d'animaux, vigilance temporaire de domicile,
Assistance administrative, babysitting)
sur
www.atout-services-plus.fr
info@atout-services-plus.fr

« Bien-Être & Détente » À domicile

MASSAGE SHIATSU TRADITIONNEL
RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE
RÉ HARMONISATION ENERGETIQUE

Karine MATTER
Praticienne formée et diplômée
QUARTIER LE PONT DE FER - 83830 CALLAS
Tel : 06 37 84 48 18

LE CLOS SAINT ANTOINE

Vinaigre de vin à l'ancienne
David DOCZEKALSKI
Chemin des Costes - Lieu-dit Saint-Antoine
83830 CALLAS
Tel : 06 11 74 83 74
leclossaintantoine@gmail.com
Www.leclossaintantoine.com

EAU / ASSAINISSEMENT

Pour tous problèmes de fuites
ou ruptures de canalisations, veuillez contacter
La **SAUR**
plate-forme téléphonique « urgences »
Tél.. **: 0.810.062.599**

LES ASSISTANTES MATERNELLES DE CALLAS

AUDEMAR	Rosette	Quartier Les Ferrages	CALLAS	04.94.76.72.43	3mineurs 0/18ans
CATTANA	Josselyne	Chemin des Frayères	CALLAS	04.94.76.77.41	3mineurs 0/18ans - 1mineur 0/18ans
MAILLARD	Caroline	Quartier de l'Etang	CALLAS	06.14.19.24.34	2mineurs 0/18ans - 1mineur 2/18ans
THIEBAULT	M Claude	Peycavier Occidental	CALLAS	04.94.84.19.52	3mineurs 0/18ans
TRIBOUT	M Christine	Les Gardettes Ouest	CALLAS	04.94.76.97.04	3mineurs 0/18ans
VAZ FERNANDEZ	Angélique	Le Ray sud	CALLAS	04.94.70.76.33	2mineurs 0/18ans
VUILLE	Graziella	Quartier de l'Etang	CALLAS	04.94.67.97.44	2mineurs 0/18ans

SOCIAL

Vous recherchez une aide ménagère ou une garde à domicile :

Adressez vous à l'**ADMR** au **04.94.67.84.22**

Tarif horaire : 15,85€ (12,28€ pour les personnes exonérées des cotisations patronales de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire : les personnes de plus de 70 ans et les familles ayant à domicile un enfant handicapé ouvrant droit au complément d'Allocation d'Education Spéciale).

Vous recherchez une personne pour des petits travaux de jardinage ou d'entretien :

vous pouvez également vous adresser à L'ADMR (tarif horaire : 15,85€)

Pensez qu'une partie de ces dépenses est déductible de vos impôts.

« Chèques emploi service » :

Si vous désirez embaucher une personne en « chèque emploi service », adressez-vous à votre banque ou téléphonez au 04.77.43.23.50 pour les formalités à remplir.

Portage de repas à domicile :

Toute personne peut y souscrire et arrêter quand elle le désire. Ces repas sont livrés par l'ADMR pour un montant de 9,80€ par jour (journée alimentaire).

Téléalarme (·): Vous pouvez vous adresser soit

1. à l'ADMR pour : 39€ de frais d'installation + 35€ / mois de location (location d'une durée de moins de 6 mois, la location en contrat indéterminé étant de 32€ / mois).
2. à Présence Verte au 04.94.60.38.51 pour : 30,50€ de frais d'installation et une location mensuelle de 22,87€

(·) Il existe des tarifs spéciaux pour les affiliés à la M.S.A.

Le CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Dracénie

Le CLIC s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans, aux familles en recherche d'aide ou d'information ainsi qu'aux professionnels de santé. Le CLIC accueille, informe, oriente les personnes vers les partenaires compétents en fonction des problématiques et peut coordonner la mise en place d'un plan d'aide. L'équipe CLIC peut intervenir au domicile et faire des propositions d'aides.

Plan canicule ou autres besoins: Un cahier d'inscription pour les personnes âgées isolées et/ou à mobilité réduite est à votre disposition à la mairie. Vous pouvez vous y inscrire dès à présent en vous présentant à l'accueil, ou par téléphone : 04 94 76 61 07.

Pour les personnes de plus de 60 ans ayant des difficultés, le CCAS de Callas se tient à votre disposition pour résoudre certains problèmes et le cas échéant vous diriger sur le Centre Local d'Information et de Coordination de la Dracénie (C.L.I.C.)

Un service de transport à la demande est en service sur les communes de AMPUS, BARGEMON, CALLAS, CHÂTEAUDOUBLE, CLAVIERS, FIGANIERES.

Un simple coup de fil la veille de votre voyage et Ted Petit Bus sera au rendez-vous.

N°VERT ; 0 800 65 12 20

Les points d'arrêt du village :

1 Col de Boussagues	8 Camp Redon	15 Les Costes Nord	22 Les Clèdes
2 La Clinique	9 Les Vènes	16 Les Costes Sud	23 Paycavier
3 Le Centre	10 Les Frayères	17 Les Rouméguières	24 La Clue
4 Ecole - La Colle	11 Le Moulin	18 Les Quatres Chemins	25 Camping Garduère
5 Le Barri	12 Chapelle St-Laurent	19 Les Issarts	26 Les Blimouses
6 Les Clos	13 Peyblou	20 Joyeuse	27 Le Villard Sud
7 Camp de Pontévès	14 Le Pont de Fer	21 Chapelle Trinité	28 Le Villard Nord

EMPLOI - FORMATION

LA MISSION LOCALE

La mission locale aide les **jeunes de 16 à 25 ans** à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement individualisé et personnalisé (volet social si nécessaire, orientation, élaboration du projet professionnel, accès à la qualification, mobilité, et accès à l'emploi).

Pour cela la mission locale dispose d'un très large réseau de partenaires et met en œuvre ou actionne un ensemble de dispositifs dans tous ces domaines.

Elle assure une mission de service public pour l'emploi des jeunes.

Sur les 33 communes adhérentes de son territoire, la Mission locale accueille plus de 2000 jeunes par an, dont la moitié sur le secteur rural dans le cadre de permanences d'accueil .

Ainsi la Mission locale vient à la rencontre des jeunes du canton de CALLAS chaque semaine dans les locaux municipaux (**128 jeunes ont été accueillis en 2010 sur les permanences du canton de CALLAS)**.

- CLAVIERS /CALLAS : les 1er et 3e jeudi en matinée en mairie de Callas
- BARGEMON : 2e jeudi en matinée en mairie de Bargemon
- FIGANIERES : 1er et 3e lundi de 15h à 17h en mairie de Figanières
- CHATEAUDOUBLE/MONFERRAT : le 4e jeudi du mois en matinée en mairie de Montferrat.

Les jeunes du canton bénéficient donc de 6 points d'accueil par mois car ils peuvent si nécessaire, rencontrer leur conseiller ML sur une autre commune voisine ainsi que pour les plus mobiles venir au siège de la mission locale à DRAGUIGNAN où la Mission locale propose un ensemble de services dédiés à l'emploi (ateliers pour préparer et accompagner les jeunes dans la recherche et l'accès à l'emploi : CV, lettre de motivation, prospection, recommandations, préconisations pour l'entretien d'embauche pour les jeunes qui n'ont pas ou peu d'expérience du monde du travail. Mise en relation sur des offres d'emploi ciblées, contact et/ou médiation employeur.

Depuis juin, la mission locale propose aux jeunes du canton de délocaliser sur CALLAS son service emploi une journée (rythme mensuel en fonction des besoins) pour les jeunes encore peu mobiles lorsqu' un petit groupe d'entre eux sur l'étape de la recherche d'emploi est identifié par leur conseiller qui assure leur accompagnement sur les permanences.

Ainsi le 16 juin, 4 jeunes ont bénéficié de ce service supplémentaire à la mairie de CALLAS.

Pour contacter la mission locale ou prendre RV : Tél : 04 94 50 97 00 de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

Horaires d'été en juillet et août : 9h à 16h30 en continu.

carif.espace-compétences

Vous avez des questions sur la formation ? Un seul et unique numéro **: 0800 600 007** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le 0800 600 007 permet à un large public, quels que soient son âge et son statut, d'obtenir une information qualifiée sur les dispositifs suivants : la formation professionnelle en région, les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, la validation des acquis de l'expérience (VAE), le droit individuel à la formation (DIF), le congé individuel de formation (CIF), le plan de formation…

Les spécialistes du **CARIF Espace Compétences** répondent :

- à toute personne désirant évoluer dans son métier ou changer de profession,
- aux chefs d'entreprise notamment de TPE qui souhaitent développer la professionnalisation de leur personnel et leur permettre d'évoluer,
- aux représentants des salariés qui souhaitent informer leurs collègues. Le n° vert vient en complément du portail de l'emploi et de la formation en Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.emploiformationpaca.org.

Des spécialistes vous répondent du lundi au jeudi de 9 H à 17 H et le vendredi de 13 H à 17 H.

Un service gratuit d'information en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAR

Vous avez un projet d'installation en agriculture ? Sachez que la Chambre d'Agriculture du Var organise chaque année 3 à 4 sessions du « stage préparatoire à l'installation » avec la participation de tous les acteurs agricoles intervenant dans ces projets (MSA, SAFER, banques, notaires, CER, DDTM, CG, MSA, GROUPAMA, CFPPA, techniciens de filières…).

Le but, au travers de ces stages préparatoires, est d'accompagner au mieux le futur exploitant : lui permettre d'identifier les difficultés spécifiques liées à la création d'une activité agricole mais aussi les opportunités qui existent. Par ce stage, il s'agit de donner aux porteurs de projets la plus grande chance de s'installer de façon pérenne et sereine.

Cette formation est prise en charge par les financeurs publics (VIVEA, FSE, Etat, Pôle Emploi). A noter : tout porteur d'un projet d'installation sérieux peut, après un rendez-vous avec le Point Info Installation, prétendre à cette prise en charge.

Pour tout renseignement merci de bien vouloir contacter : Aurélia GRECH – conseillère spécialisée – service formation/installation – Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé –

Draguignan : 04.94.50.54.68 – Vidauban : 04.94.99.74.23 – port : 06.14.52.09.17 – courriel : aurelia.grech@var.chambagri.fr. Vous pouvez aussi vous inscrire en téléchargeant la fiche d'inscription sur le site : www.ca83.fr

SENDRA (Service Entraide en Dracenie)

SENDRA a pour ambition de créer de l'activité et de l'emploi. N'hésitez pas à contacter SENDRA à Draguignan si vous recherchez un emploi dans des domaines très variés. Pour tous les renseignements : tél. : 04.98.10.63.40 - fax : 04.98.10.63.47

www.sendra.fr - sendra83@wanadoo.fr

LA VIE SCOLAIRE

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE

De gros travaux d'agrandissement de l'école et de la cantine ont été effectués en 2010. Un bâtiment composé de deux salles de classes a été construit et entièrement équipé de mobilier neuf. Ce sont les élèves de Mr Nuytten et Mme Artaud qui occupent ces locaux, ils ont passé là une agréable année scolaire.

En libérant une salle de classe, la cantine a été agrandie, un important travail d'insonorisation a été effectué aux murs et au plafond.

La cuisine a été équipée de nouvelles tables de travail, d'un chauffe-eau solaire avec l'installation sur le toit de panneaux solaires alimentant un ballon qui chauffe l'eau à 70° ce qui permet une économie substantielle d'électricité.

Un vrai self-service a été mis en place, ce qui permet aux enfants de prendre leur repas de façon échelonnée, et ce qui rend également l'espace restauration plus convivial, mieux adapté à leur nombre sans cesse grandissant.

Pendant les vacances de printemps, les fenêtres côté sud ont été dotées d'un film de protection solaire qui remplace avantageusement les rideaux devenus vieillots.

rappel : les attestations de travail pour les personnes mettant leurs enfants à la cantine scolaire seront à fournir dès la rentrée de septembre.

Les tarifs de la cantine ont été réajustés à compter de la prochaine rentrée par décision du Conseil Municipal du 29 avril dernier :

repas élève - 2,30€ - repas adulte -3,70€

INFORMATIQUE

En 2009, l'école a été dotée d'une classe numérique rurale et d'un tableau interactif. Ce matériel est à présent très bien utilisé par le personnel enseignant, il a été complété par l'achat de la municipalité de trois ordinateurs portables rendant les cours informatiques accessibles à un plus grand nombre d'élèves (un ordinateur pour deux élèves).

Monsieur Falconnier, proviseur au lycée Saint Exupéry à Saint- Raphaël, résidant sur notre commune depuis plusieurs années, nous a proposé une dotation de six ordinateurs pour l'école. Nous avons accepté cette offre avec grand plaisir. Le Conseil Municipal, Monsieur Nuytten, les enseignantes, les parents d'élèves, les élèves remercient vivement Monsieur Falconnier.

Dominique BOURRIER Adjointe aux affaires scolaires

KERMESSE SCOLAIRE

La fête de l'école de Callas s'est déroulée sous un beau soleil et chaque classe a présenté son spectacle devant des parents ravis et des professeurs satisfaits de la qualité de la prestation de leurs élèves.

Pour clôturer, les enfants ont entonné dans un recueillement général le chant « s'il venait à pleuvoir » écrit par Jérôme MUSIANI que son fils Jérémy a interprété le 15 juin 2011 en souvenir de la catastrophe du 15 juin 2010 à l'occasion de l'inauguration de la stèle dédiée aux disparus dans les inondations. Les enfants de la classe de Monsieur NUYTTEN avaient tenu à apprendre ce chant que leur professeur et directeur de l'école leur a enseigné. Cet hommage aux disparus de la catastrophe était très émouvant.

Un repas organisé par l'APEC (association des parents d'élèves de Callas) réunissait dans la soirée 85 participants dans une ambiance très sympathique.

LA MEDIATHEQUE DE CALLAS

Dans le cadre d'animations sur la littérature nordique au sein des médiathèques de Callas, Bargemon, Figanières et Montferrat, la médiathèque communautaire de Callas vous propose de découvrir cet été les musiques et le cinéma scandinaves du 1er juillet au 26 septembre 2011. Nous vous proposerons également une exposition sur les vikings du 5 septembre au 21 novembre ; exposition réalisée par le personnel des médiathèques du nord de la Dracénie.Adultes et enfants pourront notamment découvrir de nouveaux ouvrages, des DVD et participer à des jeux de société autour de la culture viking.

Entrée libre aux heures d'ouverture : lundi 9 H 00 - 12 H 00, mercredi 14 H 00 - 17 H 00, vendredi 14 H 00 - 18 H 00.

Vos démarches et services en ligne Ce service permet aux associations de gérer leurs démarches en ligne et leurs formalités pour remplir les formulaires administratifs et stocker en toute sécurité les documents personnels.

CHANGEMENTS DE PRESIDENCES DANS LES ASSOCIATIONS

A.N.A.C.R. (Association Nationale des Anciens Combattants et de la Résistance) : Monsieur Pierre JASSAUD, anciennement président et Maire de Bargème, décédé cette année 2011 est remplacé par Monsieur André MEGLIA qui de vice-président passe au titre de président.
Association « la Boule Callassienne » : Olivier LAURENT passe la main à Pierre-Alain RAYBAUD.
Création de l'association « Etoile de Mère » dont la présidente est Frédérique KOENIG-HOROWITZ

LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE CALLAS

AMICALE DES PROPRIÉTAIRES CHASSEURS
André MISTRAL 23 boulevard des poilus 83830 CALLAS - 04 94 76 73 08
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CALLAS
Olivier LEBEGUE C.I.S. CALLAS Le Plan Ouest 83830 CALLAS - 04 94 39 16 08
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RÉSISTANCE (A.N.A.C.R.)
André MEGLIA Quartier CASTEOU 83830 CALLAS - 04 94 76 64 31
ASSOCIATION POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIRE CALLASSIENNE (A.R.E.A.C.)
Louis VIALA Les ISSARTS 83830 CALLAS
COMITÉ D'ENTRAIDE POUR PERSONNES ÂGÉES ET ISOLÉES (C.E.P.A.I.)
Micheline ROUSSEAU Les Muriers 83830 CALLAS - 04 97 76 71 04
FESTIVAL DE MUSIQUE ANCIENNE DE CALLAS
Françoise BARRE Centre Beaujour 83830 CALLAS - 04 94 76 61 07
ASSOCIATION ACTI-NEURONES
Mireille KRUPA Les Moulières 83830 CALLAS - 04 94 99 20 09
CALLAS INTER CULTUREL ET JEUNESSE
Marie Rose ROY Le Plan 83830 CALLAS - 06.68.26.70.35 e-mail : callas-inter.culturel@orange.fr
ASSOCIATION CALLASSIENNE POUR LA RENOVATION DU PATRIMOINE CULTUREL
Grégoire SEMAL Quartier Péron Est 83830 CALLAS 04 94 76 66 61
ASSOCIATION DE CALLAS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Rolf HICKMANN Les Issarts 83830 CALLAS - 04.94.76.78.82
ASSOCIATION SPORTIVE CALLAS-CANTON
Stéphan THIEBAUT L'Estagnol - Route de Grasse 83830 CALLAS - 06 62 75 44 91
ASSOCIATION « LA BOULE CALLASSIENNE »
Pierre-Alain RAYBAUD - 06.99.21.28.09
F.N.A.C.A
Max LOUDOT Avenue du Ray 83830 CALLAS - 04 94 76 65 12
LE RÉVEIL CALLASSIEN
Françoise MARTHRE Le pont de Fer 83830 CALLAS - 06 24 92 53 36
SYNDICAT D'INITIATIVE
Line MISTRAL Place du 18 Juin 1940 83830 CALLAS - 04 94 39 06 77
LEI CAMINAÏRE - Randonnées pédestres et promenades
Richard QUINTAVALLA Les Blimouses 83830 CALLAS - 04 94 76 70 88
TENNIS CLUB FIGANIÈRES-CALLAS (T.C.F.C.)
Jocelyne SUTTER Complexe Jean Chiarini Quartier Les Marthes 83830 FIGANIERES - 06 88 44 87 13
ECOUTE S'IL PLEUT
Dominique LAFON 5, Bld des Poilus 83830 CALLAS - 04 94 68 64 28
ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DES PROPRIETAIRES FONCIERS DE CALLAS
Alfred HOPPE La Beaume 83830 CALLAS - 04 94 76 68 03
L'A.P.E.C. (Association des parents d'élèves de Callas)
Marc LAMBERT 83830 CALLAS - 06 77 59 41 47
L'AMICALE DES QUARTIERS DE CALLAS
José LATASTE Marcoux le Bas 83111 AMPUS - 04 94 67 78 42
L'ETOILE DE MERE
Frédérique KOENIG-HOROWITZ Placette de la Paix 83830 CALLAS - 06 22 61 77 30

UNE NOUVELLE ASSOCIATION EST NEE : ETOILE DE MERE

L'association « Etoile de Mère » installée à Callas, placette de la Paix, propose différentes activités, rencontres et soutien parental autour des thèmes liés à la maternité.

Avec ses 3 enfants, dont la dernière est née au village en septembre 2009, et ses années d'expérience d'accompagnement de la maternité autour du monde, Frédérique, son animatrice, permet aux futures mamans de découvrir les traditions que partagent les femmes enceintes.

Ce pourra être l'organisation d'une fête de « Blessingway » pour célébrer la venue prochaine de l'enfant, faire un masque en plâtre du ventre en fin de grossesse, recevoir un soin aux huiles tièdes, ou encore se rencontrer entre futures ou déjà mamans, partager ses expériences liées à la naissance de ses enfants, les trucs pour un allaitement heureux, pour porter un bébé sur soi en toute sécurité, ou juste pouvoir dire nos joies et nos difficultés au quotidien avant et après l'arrivée de bébé.

Une fois par mois, une rencontre est organisée en Dracénie chez l'une de nos adhérentes, afin de permettre à toutes de participer à nos Jeudis des Mamans. Cette année par exemple, nous avons parlé couches lavables, portage en écharpe, allaitement, préparations à la naissance, l'accouchement, comment se passe le retour à la maison avec un nouveau né, mais aussi une introduction au massage des bébés, jusqu'à comment vivre la fin de la période féconde, se préparer à l'arrivée de la ménopause.

Nous faisons régulièrement intervenir des personnes ressources sur les sujets abordés : une consultante en lactation pour l'allaitement, une kinésithérapeute pour le massage des bébés, une accompagnante maternelle pour parler grossesse et enfantement sous l'angle du lien social, du partage d'expériences.

Pour en savoir plus sur les activités de l'association Etoile de Mère, retrouvez notre site sur internet http://www.etoiledemere.sitew.com/ ou par téléphone au 06 22 61 77 30

Maternellement,

LEI CAMINAIRE

« Lei Caminaïre », une association intercommunale du canton de Callas (Président : Richard Quintavalla - Les Blimouses). Avec ses quelques 80 membres, elle permet une pratique de la randonnée à taille humaine. En effet, chaque randonnée rassemble rarement plus de 20 membres et la plupart du temps entre 6 et 15. Donc, tout le monde se connaît et s'apprécie. Le fonctionnement est des plus simples un programme est proposé à l'avance pour 2 mois et il suffit de se rendre au départ de la balade sans prévenir à l'avance. Ce système est idéal pour les nouveaux arrivants qui souhaitent découvrir la région (possibilité d'essai sur une ou deux balades). Les balades du samedi après-midi ont une durée moyenne de 3 heures et sont faciles. Les balades du dimanche sont plus difficiles, avec des dénivelés de l'ordre de 700 m. Quelques week-ends sont prévus dans l'année, certains en raquettes. De plus, une semaine est programmée chaque année fin juin, cette année elle a eu lieu à Ristolas dans le Queyras. Pour voir les photos et vidéos des balades réalisées en 2010 et 2011, rendez-vous sur le site : http://leicaminaire.com)

Gérard LEJEUNE, vice-président

LE REVEIL CALLASSIEN

Comme chaque année, le Réveil Callassien a mis tout en œuvre pour rendre agréable la saison 2010 -2011. Les goûters, les repas et les voyages ont eu un réel succès. Cette saison s'est terminée par le voyage de fin d'année rassemblant 80 personnes en deux voyages : la côte Amalfitaine, Sorrento, Naples, Capri, Pompeï….succès garanti !!

Projet pour la rentrée : quatre jours en Espagne pour 189 € du 26 octobre au 30 inclus.

L'équipe du Réveil vous souhaite un très bon été et vous attend nombreux à partir de septembre.

La présidente, Françoise MARTHRE

C.E.P.A.I.

Encore une année qui se termine…

Notre programme s'est déroulé comme prévu et nous nous réjouissons de maintenir notre effectif d'adhérents qui est actuellement de 90.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée d'écrire nos pensées pour vous dire, amis lecteurs du Petit Callassien, que nous remercions très sincèrement les callassiens et commerçants du village qui nous aident à mener à bien nos deux manifestations principales, en nous offrant des lots pour notre loto et des objets divers et variés que nous mettons en vente lors de nos deux journées « portes ouvertes ».

Nous remercions également la mairie qui met à notre disposition, un local à Beaujour et la salle du Verger durant plusieurs jours.

Ces journées « portes ouvertes » ont eu lieu les 14 et 15 mai. Malgré un peu de mauvais temps, nous sommes tout à fait satisfaits du résultat.

N'hésitez pas à contacter Micheline ROUSSEAU au 06.64.34.14.42 si vous voulez vous débarrasser de choses qui ne vous sont plus utiles. C'est le moment de faire de la place dans vos armoires : linge de maison (draps, torchons, nappes…) vaisselle (assiettes, verres…).

Cela fait du bien à nos finances et nous ne manquerons pas de penser à chacun de nos adhérents très prochainement.

Réouverture du C.E.P.A.I. : le 5 Septembre. Bon été à tous.

THEATRE A CALLAS

La troupe théâtrale de Callas a donné sa représentation annuelle le 25 juin 2011 : « Léonie est en avance » de Georges Feydeau. Sous l'égide de l'Association Callas Inter Culturel et Jeunesse , c'est une salle comble au Centre Beaujour qui a assisté à une réelle performance. Nos callassiennes ont vraiment du talent! Nous pouvons les féliciter ainsi que leur professeur Martine GIACOMETTI.

Les artistes : Valérie PINON, Annick WECKER, Annie FAILLE, Yvette PIERRUGUES, Marie-Ange AH YANE, Françoise RAYBAUD.

ETOILE DE MERE

La Grande Tétée,

Draguignan Octobre 2010

LE REVEIL CALLASSIEN

La côte Amalfitaine, Sorrento, Naples, Capri,

Pompeï….succès garanti !!

C.E.P.A.I. :

JOURNÉES « PORTES OUVERTES »

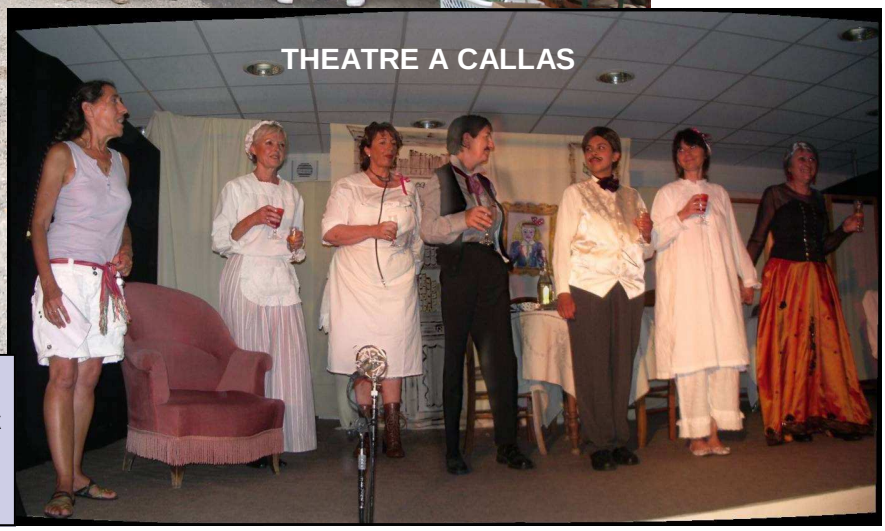

le professeur Martine GIACOMETTI.

Les artistes : Annie FAILLE, Françoise RAYBAUD. Annick WECKER, Valérie PINON,

Marie-Ange AH YANE, Yvette PIERRUGUES

LE FOOTBALL A CALLAS

Un grand week-end de football a eu lieu les 7 et 8 mai 2011 sur le stade Gilles Mistral de Callas.

L'A.S. CALLAS CANTON a organisé le samedi 7 mai son premier tournoi débutant catégories U7 et U9. Cela a été l'occasion de remettre le Challenge Michel BRECHEMIER aux meilleurs des 24 équipes engagées, Bagnols en U7 et Draguignan en U9. On a pu, à cette occasion, noter l'implication d'un jeune éducateur, Erwan Maussion, qui a porté ce projet.

Dans la foulée de cette belle journée, le dimanche 8 mai a vu l'équipe de Mougins remporter le challenge Gilles Mistral lors du 3ème tournoi U11 (anciennement poussins) devant 20 équipes venant du 83 du 04 et du 06 avec notamment les prestigieuses équipes de l'A.S.

Cannes et de l'O.G.C. Nice. On a pu noter le très bon comportement des deux équipes locales engagées avec une accession aux quarts de finale et une 8ème place à la clé.

Tous les joueurs des deux tournois ont été récompensés en présence de Line et Dédé Mistral, les enfants et petit enfants de Michel Brechemier, Madame Françoise Barre, Maire de Callas et de Monsieur Pierre Yves Collombat, Sénateur et Conseiller Général du canton.

Cette réussite récompense les bénévoles du club qui, sous la présidence de Stéphan Thiébaut, s'impliquent tout au long de l'année.

Cette année encore, l'A.S. Callas Canton aura fait fière figure dans les championnats où elle était engagée, en atteignant les phases finales à Toulon pour les U11 Excellence et en luttant tout au long de la saison pour les quatre premières places en 1ère division séniors.

Eric CHAPOTOT, membre actif

FOOTBALL CLUB FIGANIERES

Le tournoi annuel 2011, organisé par l'Association *"Foot-Ball Club FIGANIERES",* a commencé par une partie ressemblant étrangement au water-polo compte tenu de la forte pluie tombée en cette matinée du 2 juin. Fort heureusement, en début d'après-midi, le foot a repris ses droits avec l'arrivée de quelques rayons de soleil.

Six équipes se disputèrent âprement la 1ère place du podium sur laquelle est montée finalement l'équipe de l'Armée du 3ème RAMA suivie par celle de FIGANIERES 1.

Tous les participants furent récompensés par des coupes offertes par les personnalités locales :

Pierre-Yves COLLOMBAT, Sénateur et Conseiller Général, Françoise BARRE, Maire de CALLAS, accompagnée de son adjointe aux sports Line MISTRAL, Marc SOAVE représentant Bernard CHILINI, Maire de FIGANIERES

De nombreux sponsors ont permis à toutes les équipes de repartir avec de nombreux lots offerts notamment par le Conseil Général du Var, les entreprises RENAULT à DRAGUIGNAN, STERMA à DRAGUIGNAN, DRAGUI COULEURS à DRAGUIGNAN, KHOLER à FIGANIERES….merci à tous

Cette journée mémorable a été clôturée par le traditionnel apéritif offert, comme les années précédentes, par LAFARGE Béton Chantier Côte d'Azur, l'occasion de fêter le 10ème anniversaire de l'Association.

Guy DURAND, président

AMICALE DES QUARTIERS DE CALLAS

Parmi ses activités, l'Amicale a participé à l'opération « nettoyage de printemps ». A cette occasion, le samedi 8 avril, une journée nettoyage du site de Pennafort a réuni quelques volontaires qui ont pu, à l'issue, se restaurer dans le pré. Nous pensons que cette opération devrait se renouveler : c'est inimaginable ce qu'on peut trouver comme déchets jetés dans la nature !

D'autres manifestations sont prévues en fonction des caprices de la météo.

Concernant la chapelle Saint-Laurent : un nettoyage de la chapelle a été effectué au mois d'avril. L'entretien se fera par la suite. En ce qui concerne sa remise en état ou, dans l'immédiat, sa consolidation, des contacts ont été pris auprès de la Fondation du Patrimoine, de l'architecte des Bâtiments de France ainsi que du Conseil Général. Le dossier avance et nous avons bon espoir.

Pour en savoir plus ou nous aider pécuniairement ou physiquement. Tél. : 06.12.36.44.75 – email : jose.lataste@sfr.fr

Jose LATASTE, président

LA CHASSE

Réunion de secteur de la Fédération Départementale de la Chasse.

La très dynamique Société de chasse de Callas, présidée par André Mistral entouré de l'ensemble du bureau, a reçu dernièrement les représentants de la Fédération Départementale du Var, Monsieur Jean LAGRAULET et Monsieur Philippe GENRE, responsable du secteur Est Varois, pour la remise des directives et des documents nécessaires à la délivrance des permis de chasser de la prochaine saison.

A cette occasion, c'est donc l'ensemble des présidents et représentants des sociétés de chasse de l'Est du département qui se sont retrouvés au Centre Beaujour.

La sécurité et les nouvelles réglementations, notamment pour la chasse à la bécasse, ont été au centre des débats. Le rôle des chasseurs dans la régulation des espèces a également été mis en avant afin de limiter les dégâts aux exploitations agricoles et aux biens des particuliers. Aujourd'hui, les chasseurs voient leur action dans la gestion de la faune être reconnue et sont de plus en plus sollicités pour les études de différentes espèces.

Après ces travaux sérieux, les participants se sont retrouvés autour d'un buffet traditionnel et convivial organisé par l'Amicale des Propriétaires Chasseurs de Callas.

Daniel MARIA, conseiller municipal

LE FOOTBALL A CALLAS

CHALLENGE MICHEL BRECHEMIER

FOOTBALL CLUB FIGANIERES

LA CHASSE

Réunion de secteur
de la Fédération Départementale
de la Chasse.

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE CALLAS

Comme chaque année, l'Amicale des sapeurs-pompiers de Callas a eu le plaisir d'organiser le 6e challenge «Nicolas CURBAILLE ».

24 équipes venant de toute la région du Var se sont réunies en mémoire de notre camarade. Une journée exceptionnelle basée sous le signe du fair-play. La finale a opposé les deux meilleures équipes : « les Grives Indomptables » et « l'A.S. Callas ». La victoire revient à l'équipe des « Grives Indomptables » pour la 2e fois consécutive.

Lors de la remise des prix, un discours émouvant retraçant la vie de Nicolas Curbaille a été prononcé pour que l'on ne l'oublie jamais.

Olivier LEBEGUE, président

ACTINEURONES

Les vacances sont arrivées ! C'est par un sympathique goûter que les sessions de l'atelier ACTINEURONES se sont terminées le mardi 21 juin pour laisser place à l'été et au repos.

Nous avons pu apprécier au cours des trois années de travail de l'association de réels progrès tant au niveau de la compréhension que de la rapidité d'exécution des exercices. Ceci démontre une nette amélioration attentionnelle, primordiale pour la mémorisation en général.

Tous les participants souhaitent reprendre leur entraînement «mémoire» dès septembre, ce qui est une belle récompense pour leur animatrice Claudine Delville.

Nous avons la possibilité d'accueillir encore quelques personnes. Aussi n'hésitez pas, venez assister à quelques séances et inscrivez-vous si vous êtes convaincus !

Mireille KRUPA, présidente

CALLAS INTER CULTUREL ET JEUNESSE

Callas Inter Culturel a développé ses activités en intégrant le Sport-Loisirs et devenir ainsi Callas Inter Culturel et Jeunesse ce qui lui a apporté un plus grand nombre d'adhérents.

Le loisir de mer à l'école de voile des Issambres procure une approche de la voile et de la navigation à nos jeunes de 7 à 16 ans tous les mercredis.

La Gym ouverte à tous le mardi et le vendredi salle Beaujour favorise une remise en forme dans une ambiance décontractée et sympa.

Nous avons de plus en plus de randonneurs motivés, lors de nos sorties pédestres et nous sommes passés de 1 marche au printemps à 2 (printemps et automne).

Toutes ces activités de Sport-loisirs ainsi que l'activité culturelle de notre association : théâtre, concerts remportent un vif succès. Notamment la fête de la musique qui, pour la première fois, a réuni 6 groupes sur une même scène pour taper le « bœuf » : tradition des musiciens.

Nous organisons toutes ces activités pour le plaisir de tous. La grande surprise de l'année !! : Le quartet TONY PETRUCCIANI le 24 Septembre 2011 à Beaujour.

Marie-Rose ROY, présidente

ACTIVITES

ACTI-NEURONES Tél. : 06.09.37.25.60
Mardi après-midi tous les quinze jours (Beaujour)

CALLAS INTER CULTUREL ET JEUNESSE Tél : 06.20.93.04.73
Gym - (Beaujour) mardi et vendredi de 19 H 30 à 20 H 30 Voile - mercredi après-midi (d'avril à juin et de septembre à octobre)

C.E.P.A.I. Tél. : 06.64.34.14.42
Lundi après-midi (Beaujour) Goûter, bibliothèque, jeux-concours
Pédicure - 2ème vendredi du mois (Beaujour)

CROIX ROUGE Tél. : 04.94.76.72.27
4ème mercredi du mois (centre de rencontres)

ECOUTE S'IL PLEUT
Gym (Beaujour) lundi et jeudi de 9 H 15 à 10 H 15 Tél. : 06.68.85.00.28
Arts thérapie lundi de 18 H 30 à 21 H 30 (centre de rencontres) Tél. : 06.78.20.26.43

FOOTBALL Tél. : 06.62.75.44.91

LEI CAMINAIRE Tél : 06.69.54.59.67
Randonnées et marches tous les week-ends, soit le samedi après-midi ou le dimanche toute la journée

REVEIL CALLASSIEN Tél. : 06.24.92.53.36
Jeudi : goûter, sorties, repas (Beaujour)

TENNIS-CLUB Tél. : 06.88.44.87.13

THEATRE Tél. : 06.14.66.08.46
Jeudi de 20 H 00 à 22 H 00 (centre de rencontres)

YOGA (Amanda et Peters NUYTTENS) Tél. : 04.94.76.16.95
Mercredi de 18 H 00 à 19 H 15

ATELIERS ANGLAIS POUR ENFANTS (jeux, théâtre, travaux manuels) Tél. : 04.94.76.69.11
Mercredi après-midi au Centre de Rencontres (Anne-Marie LERIS)

PAGE PRATIQUE

MAIRIE DE CALLAS
Téléphone : 04.94.76.61.07 Fax : 04.94.47.83.29
Site Internet de Callas : www.callas.fr
Adresse électronique : mairie@callas.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 à 12H00
ET DE 14H00 à 16H00
LE SAMEDI MATIN DE 9H30 à 12H00

PERMANENCES DES ÉLUS

Françoise BARRE *(Maire de Callas)*
reçoit ses administrés tous les jours sur rendez-vous.

LES ADJOINTS
Daniel DIDOLOT (1er Adjoint)
Roseline MISTRAL (2e Adjoint)
Alain BELLEGY (3e Adjoint)
Dominique BOURRIER (4e adjoint)
reçoivent sur rendez-vous

PERMANENCES SOCIALES
Bureau annexe *(Placette de la Paix).*

ASSISTANTE SOCIALE
Le mardi matin et 2e et 4ème jeudi du mois
sur rdv. uniquement - 04.94.19.95.60

MISSION LOCALE
Le 1er et 3e jeudi du mois de 09h00 à 11h00.

CPAM
Le 1er et 3e mercredi de chaque mois.

ADMR : Mme BOURRIER
Sur rendez-vous uniquement - 06.70.46.52.34

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination**)**
Sur rdv uniquement - 06.70.46.52.34 ou 04.94.50.42.26

ENTRAIDE SOCIALE DU VAR
Le 2e lundi du mois de 09h00 à 10h30.

PERMANENCES SOCIALES
Centre de Rencontres *(Placette de la Paix)*

CEDIS (Centre Départemental d'Insertion Sociale)
Tous les vendredis
de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00

CROIX ROUGE : Mme FERREIRA
Le 4e mercredi du mois de 09h00 à 11h00.

PÉDICURE : CENTRE BEAUJOUR
LE 2e vendredi du mois
s'adresser au 06. 64.34.14.42

Communiqué *: nous souhaitons que chacune et chacun de vous puisse enrichir le contenu de notre bulletin municipal, en n'hésitant pas à nous transmettre des informations. Toutes les remarques, idées et suggestions seront les bienvenues.* *Henri RAIBALDI*

TELEPHONES UTILES

POMPIERS *(18)*	04.94.39.16.08
GENDARMERIE *(17)*	04.94.39.16.50
SAMU *(15)*	
HOPITAL DE DRAGUIGNAN	04.94.60.50.00
Dr BERTAUD	04.94.76.64.83
Dr FOLIO (Figanières)	*04.94.85.13.34*
Dr GARRY (Claviers)	*04.94.76.71.16*
Dr SIMIONOVICI (Bargemon)	*04.94.76.60.27*
CLINIQUE « LES OLIVIERS »	*04.94.47.38.38*
BADETTI - DAUNAY (Dentistes)	*04 94 67 80 42*
M. DUVAL (kinésithérapeute Figanières)	*04.94.67.94.28*
Mme SIMONI (kinésithérapeute Bargemon)	*04.94.76.69.01*
M. PRIEUX (Infirmier)	*04.94.76.67.42*
MME MARTIN (Vétérinaire)	*04.94.47.83.88*
TAXI ERIC MERILLON	06.62.10.64.60
TAXI JO ET ALAIN	06.08.61.86.84
TED PETIT BUS *(N° Vert)*	08.00.65.12.20
LA POSTE	04.94.39.04.14
ECOLE	04.94.50.97.18
OFFICE DE TOURISME	04.94.39.06.77
MÉDIATHEQUE	04.94.47.89.89
MOULIN COMMUNAUTAIRE	04.94.67.14.90
ECOLE DE MUSIQUE	06.07.06.89.33
BUREAUX DE LA SAUR *(Callas)*	04.94.47.83.15
LA SAUR (urgences)	0.810. 062. 599
LA SAUR *(Trans en Provence)*	04.94.50.65.65
LA SAUR *(FAX Callas)*	04.94.50.69.62

Déchetterie

- Déchetterie communautaire :
Lundi, Mardi, Jeudi,Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00
Mercredi, Samedi de 8h30 à 12h00.

Tri sélectif : 4 Emplacements sont à votre disposition
- Place du 18 juin 1940
- Parking derrière l'école communale
- Le Pont de Fer
- Stade (coté HLM)

Callas (Var)

21e Festival de Musique Ancienne

du 17 au 28 juillet 2011

Tél. : 04 94 39 06 77

callastourisme@dracenie.com

www.callas-festival.com